



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 FÉVRIER 2016

-----  
Conformément à l'article L2121 alinéa 25 du C.G.C.T.

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE DIX SEPT FÉVRIER, à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Verneuil-en-Halatte, dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 11 février 2016, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSAUX, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Présents :**

**Mr. MASSAUX, Maire**

Mr LAHAYE - Mme LAULAGNET - Mr VAN GEERSDAËLE - Mme THERESINE - Mr KELLNER - Mme ZAREMBA - Mr LAMOUR, *Adjoints au Maire*

Mme COCU - Mr BOULANGER - Mme PARENT - Mr SAROUILLE - Mme MAILLOT - Mme PELTIER - Mr LEBAILLIF - Mme FUENTES - Mr LENAIN - Mme GUILBERT - Mme CZEKAJ - Mr LORTHIOIS - Mme GEINDREAU - Mme COPIE - Mme LEGRAND - Mr CHALLIER - Mr MONNOYEUR, *Conseillers Municipaux*

**Pouvoir :** Mme PAPI (*pouvoir à Mme PARENT*)

**Absent excusé :** Mr MARCEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif.

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Fabien LORTHIOIS indique que sur le point 2015/89, en page 9, concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux restos du cœur, il est indiqué un vote à l'unanimité alors qu'il a été voté à la majorité.

Monsieur le Maire confirme que la modification sera réalisée.

**Secrétaire de séance :** Mme Emmanuelle MAILLOT

-----  
Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Registre des décisions - Année 2016

N° Décision	Date	Thème	Affaires
01/2016	04/01/2016	Fêtes & cérémonies	Contrat de cession artistique avec <b>PMO</b> pour l'organisation d'un spectacle pour le bal costumé des enfants le dimanche 28 février 2016 à la Salle des Fêtes. Le montant de la prestation est fixé à 950€ TTC.
02/2016	04/01/2016	Fêtes & cérémonies	Contrat de cession artistique avec <b>PMO</b> pour l'organisation d'une soirée dansante le samedi 02 AVRIL 2016 à la Salle des Fêtes. Le montant de la prestation est fixé à 1 860,00€ TTC.
03/2016	04/01/2016	Fêtes & cérémonies	Contrat pour la sonorisation, l'éclairage et l'animation dansante avec <b>MAGIC'ANIMATION</b> pour le bal de la Reine du samedi 02 avril 2016 à la Salle des Fêtes. Le montant de la prestation est fixé à 1 500€ TTC.

04/2016	04/01/2016	Affaires Scolaires	Contrat de location avec <b>AIRTOY</b> pour 2 structures gonflables pour la fête des Ecoles les samedi 11 juin et 18 juin 2016. Le montant de la location est fixé à 540 € TTC. La dépense sera imputée à l'article 6135.
05/2016	04/01/2016	Fêtes & cérémonies	Contrat d'animation avec <b>EURO France Animations</b> pour l'organisation d'une soirée dansante le samedi 02 avril 2016 à la Salle des Fêtes. Le montant de la prestation est fixé à 600€ net.
06/2016	02/02/2016	CCAS	Contrat d'engagement pour animation musicale au repas des aînés du dimanche 6 mars 2016 avec <b>ORCHESTRE ARCHIPEL</b> pendant le repas des aînés. Le montant du contrat est fixé à 480€ net.

*Corinne GEINDREAU souhaite savoir comment se fait le choix des prestataires.*

*Christian MASSAUX répond qu'ils sont proposés par Emmanuelle ZAREMBA lors des réunions des commissions.*

*Emmanuelle ZAREMBA précise qu'il est d'abord procédé à une mise en concurrence puis les propositions sont étudiées et retenues lors des commissions.*

*Corinne GEINDREAU se pose la question car elle pense que ce ne sont pas des thèmes d'affaires culturelles mais qu'ils relèvent de la commission des fêtes et cérémonies.*

*Christian MASSAUX répond qu'il s'agit simplement d'un libellé à modifier.*

\*\*\*\*\*

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **2016-001 Projet de schéma de mutualisation 2015 – 2020 avec la CCPOH**

La Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 prévoit que dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, un schéma de mutualisation de services doit être élaboré.

La mutualisation de moyens en personnel, en procédures, en matériels ou en services est un mode de gestion générant des coopérations plus ou moins fortes entre l'établissement public de coopération intercommunale et les collectivités membres.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte a transmis aux maires du territoire le projet de schéma de mutualisation qui porte sur trois enjeux majeurs : garantir une meilleure qualité du service à l'usager, améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale et rechercher des économies d'échelle (document ci-joint).

Il convient donc que les Conseils Municipaux donnent leur avis sur le contenu de ce projet afin que la C.C.P.O.H. puisse adopter son schéma.

Ce document n'engage pas les communes sur le niveau de mutualisation souhaité et exprimé au travers du projet mais exprime, sur la durée du mandat, une intention générale sur le cadre et la méthode de mutualisation.

Le schéma sera donc progressif dans sa mise en œuvre qui interviendra dans le cadre de conventions partenariales.

**Aux regards des éléments exposés ci-dessus ainsi que du document joint,**

-----

*Christian MASSAUX indique que la commune de Verneuil en Halatte a déjà adhéré à des groupements de commandes, comme pour le marché de balayage. Mais à l'avenir, il est envisagé le faire dans les domaines des ressources humaines pour mutualiser les bulletins de paye, la gestion des carrières, l'informatique, les marchés publics, la gestion des archives. C'est déjà mis en place pour les instructions d'urbanisme. Mais tout cela n'est pas exhaustif et on pourrait penser également à l'éclairage public ou par exemple la CCPOH pourrait avoir une nacelle qui interviendrait pour remplacer les ampoules de tout l'éclairage public de toutes les communes ; tout cela est encore à étudier.*

*Fabien LORTHIOIS dit que la mutualisation est un élément essentiel du fonctionnement futur de nos collectivités. Il pourra également se manifester au niveau communal au sein des associations en mettant en commun certaines ressources. Il pense notamment aux tâches administratives, ou matérielles ou éventuellement bénévoles. La*

mutualisation des services au niveau intercommunal va permettre d'optimiser notre fonctionnement dans un esprit collaboratif et économique. Il fait remarquer qu'il avait défendu cette idée lors de la campagne électorale des municipales 2014 et que ce sujet était un élément fort de leur programme.

« - Nous regrettons, Monsieur le maire, une nouvelle fois que vous avez souhaité ne pas vous appuyer sur l'ensemble des sensibilités de l'assemblée communale, pas un groupe de travail, pas une réunion de commission sur le sujet. Lorsque l'on consulte le document, nous relevons qu'il a été envoyé aux communes à la mi-décembre, et en deux mois un petit noyau d'élus à phosphoré sur le projet sans communiquer aucun document aux élus que vous considérez indignes à accéder à l'information. » Il était présent au conseil communautaire du 15 décembre 2015 à Monceaux, « et en tant que président de la CCPOH, vous avez invité les élus communautaires à préparer les commissions au sein de leurs conseils municipaux et de retourner rapidement afin qu'elle puisse être validée en mars 2016. Faites ce que je dis et non pas ce que je fais tel pourrais être votre devise Monsieur le maire. Ce que vous nous demandez ce soir c'est de valider un travail pour lequel nous n'avons pas été invités à collaborer. Votre comportement est une nouvelle fois inadapté à la situation. Notre démocratie implique certaines règles de fonctionnement, où l'on partage les idées de chacun avant de les valider en plénière. Sur le rôle des commissions telles que vous les avez voulues Monsieur le Maire, tel que vous avez décrit le fonctionnement au sein du règlement intérieur que vous avez vous-même validé. Dans ces conditions notre groupe ne participera pas au vote et c'est avec regret que nous ne participerons pas à ce vote. »

**Philippe KELLNER** répond à Fabien LORTHIOIS, que c'était peut être dans l'objet de leur campagne mais que c'était également dans le programme de la campagne qui a été dirigée par Christian MASSAUX et, en particulier, c'est une démarche qui est appliquée au niveau associatif.

**Fabien LORTHIOIS** lui répond que le fond du problème n'est pas de savoir si cela faisait partie d'un programme municipal ou pas, le fond du problème c'est le fonctionnement de nos instances au sein du conseil municipal. Il y a des commissions qui sont là pour réfléchir sur certains dossiers et faire des propositions ensuite au conseil municipal c'est le rôle de toute assemblée communale. Et il regrette d'ailleurs que ne soit pas respecté ce fonctionnement.

-----

**Le Conseil Municipal, à la majorité par 20 voix « pour » et 1 « abstention », émet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation entre la CCPOH et ses communes membres.**

**1 « abstention »**

**Guy MONNOYEUR**

**Ne participent pas au vote :**

**Mmes GEINDREAU – COPIE – LEGRAND et Mrs LORTHIOIS - CHALLIER**

\*\*\*\*\*

**2016-002      Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre l'Etat et la commune de Verneuil-en-Halatte**

Les services de la commune ont procédé, avec leur prestataire informatique, à la mise en place du parafeur électronique qui permet, depuis le mois de mai 2015, la dématérialisation des mandats, titres et pièces justificatives idoines.

Il s'agit désormais de doter la commune d'un procédé de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations du conseil municipal, arrêtés, marchés etc.).

Ce dispositif utilise l'application ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) et, outre sa rapidité, permet une économie de papier, de frais d'affranchissement ou de transport et par conséquent un gain de temps et de productivité substantiels.

Les flux sont transmis à la préfecture via une plateforme d'échanges sécurisés homologuée par le ministère de l'Intérieur et la commune reçoit du contrôle de légalité un accusé de réception qui est attaché à l'acte et qui remplace le tampon de visa.

Le prestataire des logiciels de la commune est la société Berger-Levrault et sa plateforme BL-Echanges-Sécurisés est homologuée es qualité depuis le 28 novembre 2008 par le ministère de l'Intérieur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec Monsieur le Préfet de l'Oise pour procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- **Confie** à la Société Berger-Levrault les aspects de routage desdits actes.

**1 « abstention »**

**AFFAIRES FINANCIÈRES**

**2015-003      Débat d'Orientations Budgétaires 2016**

Conformément à la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par les articles L2121-10 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur relatif aux orientations générales du budget 2016, le Conseil municipal prend acte de la tenue du rapport (document ci-après) et du débat d'Orientations Budgétaires 2016.

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi, la délibération sur le DOB 2016 permettra de prendre acte de la tenue de ce débat.

L'article L.2312-1 du CGCT institue qu' « un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés » (art. L.2312-1).

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a apporté quelques modifications au dispositif :

Article 107 « Amélioration de la transparence financière »

- Le D.O.B. des EPCI doit désormais être transmis obligatoirement aux communes membres ;
- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au Conseil Municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.
- Deux mois avant l'examen du budget, le Maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil Municipal.

**1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE**

Selon les dernières prévisions, la croissance devrait marquer le pas en 2016, à l'échelle mondiale, européenne, et française.

Sur le plan international, après une année 2015 moins bonne que prévue (en particulier du fait du ralentissement de la croissance des Etats-Unis), la croissance ne devrait pas progresser en 2016. Pour le FMI, elle serait portée avant tout par les « pays avancés », la croissance des pays émergents ayant tendance à ralentir, à cause notamment de la baisse des prix des produits de base et des difficultés économiques liées aux instabilités géopolitiques.

Cette inflexion de la croissance reste influencée par les incertitudes qui existent quant à la situation économique de la Chine, depuis la publication, fin 2015, de moins bons indicateurs.

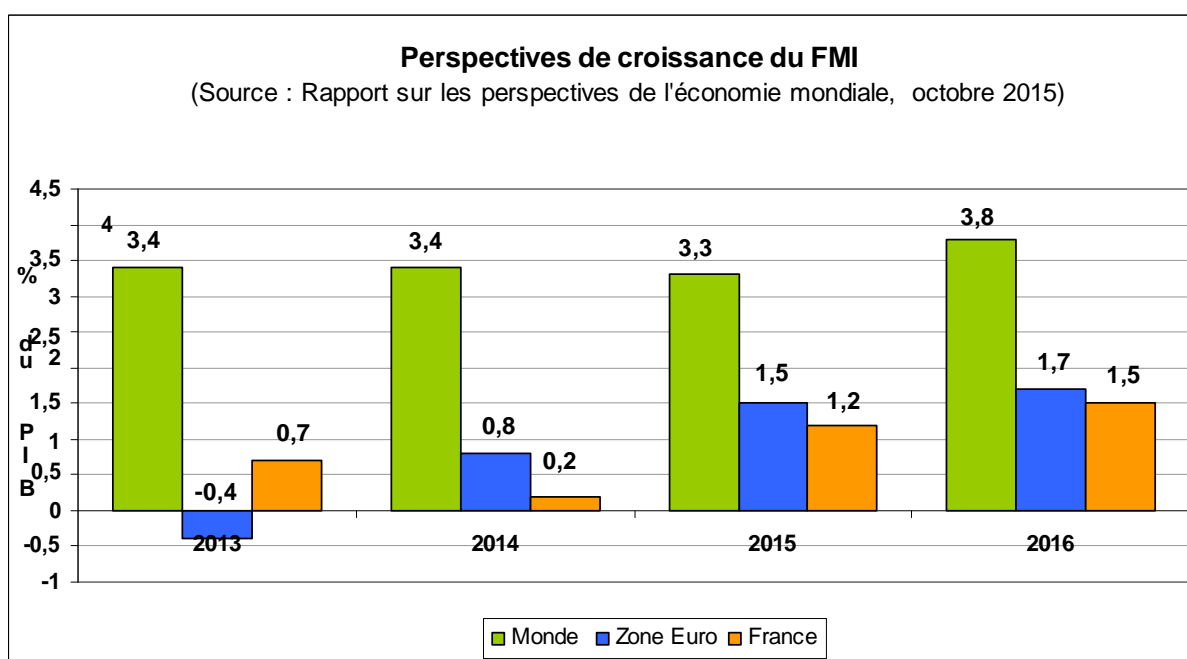
En ce qui concerne la zone euro, la reprise est, selon le FMI, « plus ou moins en bonne voie ». Les prévisions de croissance ont été revues à la hausse, mais des incertitudes pèsent, liées notamment à la situation de la Grèce et de l'influence du recul économique en Chine.

En France, la reprise reste faible, avec une croissance estimée par le FMI à 1,1% pour 2015 et à 1,5% en 2016. Mais la baisse des prix du pétrole, la dépréciation de l'euro et les taux d'intérêt bas devraient permettre, selon les hypothèses du Gouvernement, d'améliorer la consommation et les exportations, et donc de relancer les investissements des entreprises.

Les banques centrales maintiennent leur politique monétaire très accommodante, dans l'attente d'une reprise incertaine de la croissance. Ainsi, la FED, banque centrale américaine, après avoir annoncé en 2014 une remontée des taux directeurs vers la mi-2015, a repoussé cette décision, considérant que l'inflation restait trop faible et que le ralentissement de la croissance chinoise pourrait peser sur l'activité économique.

De son côté, la Banque Centrale Européenne (BCE) a lancé depuis le début de l'année 2015 un programme d'achats massifs de dette publique et privée, dans l'objectif de pousser les banques à prêter aux entreprises et aux particuliers pour relancer l'activité. Cette politique interventionniste, dans un premier temps envisagée jusqu'en septembre 2016, pourrait être reconduite si la situation économique ne s'améliore pas.

Les taux des marchés financiers devraient donc rester bas en 2016.



#### A/ Conjoncture politico-économique en 2015 et perspectives 2016

##### **Dans le monde**

L'année 2015 a été caractérisée par une nouvelle montée des risques géopolitiques (conflits africains - Syriens – Israélo-palestinien...).

Dans la zone euro, en dépit des mesures prises, notamment par la Banque Centrale Européenne (BCE) et des améliorations intervenues, le système bancaire est resté relativement fragile, les marchés ont périodiquement fait preuve de faiblesse, la croissance a sensiblement fléchi et le chômage s'est développé dans la plupart des pays.

Malgré les efforts de redressement consentis dans les pays aux économies les plus impactées par la crise, la reprise est restée fragile en Europe et les prévisions initiales pour 2016 sont assez faibles.

##### **Zone Euro : une reprise fragile**

Depuis la fin de 2014, la zone euro renoue avec la croissance, favorisée par les bas niveaux du prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt.

En 2016, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays notamment en Allemagne et en Italie. La croissance de la zone euro pourrait atteindre 1,7% en moyenne en 2016 après 1,5% en 2015.

L'inflation devrait se redresser légèrement en 2016 (1,1%) après 0% en 2015. Elle demeure faible et rend difficile, à court terme, le désendettement.

## En France

Le mandat électoral précédent avait été marqué par une crise financière et économique mondiale sans précédent avec la crise des « subprimes » en 2008 et celle des dettes souveraines en 2010.

Depuis, l'investissement des entreprises s'est amélioré mais à un rythme modéré tandis que l'investissement des ménages, essentiellement en logement, a poursuivi sa chute en 2015.

L'important niveau de chômage (10,6%) incite les ménages à la prudence comme en témoigne un taux d'épargne élevé (15,2%).

A l'instar de la zone euro, la croissance française va bénéficier des prix bas du pétrole et redonner du pouvoir d'achat aux agents privés, soutenant l'activité. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance met du temps à apparaître mais devrait se renforcer.

Les conditions de crédit se desserrent légèrement et les taux d'intérêt demeurent très faibles.

Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

En 2015, le déficit est resté sensiblement inchangé (à 3,8% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2016 (3,3% du PIB) année de campagne électorale pour la présidentielle afin de le ramener sous le seuil des 3% en 2017.

L'investissement des administrations publiques est en diminution de 2,6% sous l'effet des baisses des dotations de l'Etat.

## Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2014	2015	2016	2017
Capacité de financement des administrations publiques	-3,9	-3,8	-3,3	-2,7
Solde structurel des administrations publiques	-2,0	-1,7	-1,2	-0,6
<i>Etat</i>	-3,5	-3,4	-3,3	-2,7
<i>Organismes d'administration centrale</i>	0,1	0,0	0,0	0,0
<i>Collectivités locales</i>	-0,2	0,0	0,0	-0,3
<i>Administrations de sécurité sociale</i>	-0,4	-0,3	0,1	0,3
Dette des administrations publiques	95,6	96,3	96,5	96,5
Taux de Prélèvements obligatoires	44,9	44,6	44,5	44,2
Ratio de dépense publique	56,4	55,8	55,1	54,2

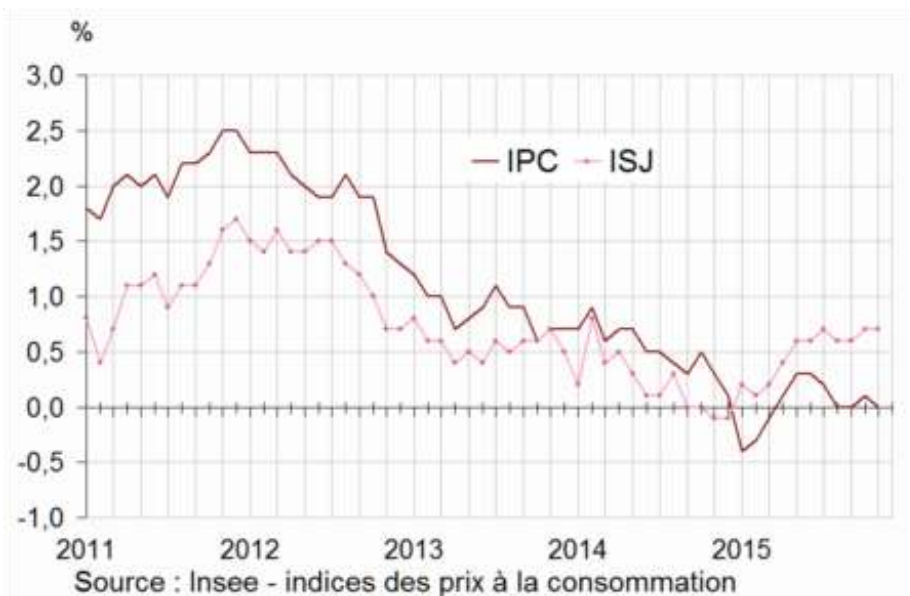
## Contexte économique général

Inflation 2015 : 0%. Inflation prévisionnelle 2016 : +1,1%

### ***L'inflation 2015 a été nulle.***

La première cause de cette faible inflation réside dans le coût relativement bas du pétrole.

En juin 2014, le baril valait 105 Dollars, depuis il n'a cessé de baisser et reste actuellement en dessous des 40 Dollars. Ceci a provoqué cette baisse exceptionnelle de l'inflation, un peu à l'image de la brutale augmentation du prix du pétrole en 2008 (passage de 60 à 137 Dollars) qui avait engendré une forte hausse de l'inflation.



***Le Gouvernement prévoit une croissance de 1,6 % pour 2016.***

Si ce taux est estimé comme « atteignable », ce n'est pas grâce à la politique économique du Gouvernement mais en raison d'un alignement de circonstances particulièrement favorable : baisse du prix du pétrole, euro faible, politique monétaire exceptionnellement accommodante.

En dépit de tous ces facteurs exogènes positifs, ce chiffre de 1,6 % de croissance semble être un peu trop optimiste, tant notre économie peine à sortir de sa léthargie. Le contexte international pourrait en outre s'avérer moins porteur que prévu, avec le ralentissement économique des grands pays émergents, en particulier la Chine.

Le 18 septembre 2015, l'agence de notation Moody's a d'ailleurs procédé à une nouvelle dégradation de la note de la dette française, qui est passée de « Aa1 » avec perspective « négative » à « Aa2 » avec perspective « stable ». Elle s'est ainsi alignée sur les autres agences qui avaient dégradé la note de la France au dernier trimestre 2014. Pour justifier sa décision, l'agence a invoqué « la faiblesse continue » des perspectives de croissance française, faiblesse qui selon elle « devrait perdurer jusqu'à la fin de la décennie » et empêcher toute « réduction significative du fardeau de la dette ».

Cette anémie, selon l'agence, est principalement due aux « contraintes institutionnelles et politiques », ainsi qu'à la « rigidité du marché du travail », en grande partie responsable d'un taux de chômage élevé.

***Indice de production industrielle 2015 : +1,7 % (contre -1,4% en 2014).***

L'IPI mesure les variations des quantités produites par les industries de transformation des biens

***Consommation des ménages stable à 0% sur un an.***

La consommation des ménages est contrainte par faiblesse des revenus et par les différentes hausses de la fiscalité.

***Taux de chômage = 10,6% en progression constante : un chômeur de plus toutes les 6 minutes***

L'INSEE ne prévoit pas d'amélioration avant la mi-2016. L'UNEDIC a officiellement estimé à 90 000 le nombre de chômeurs supplémentaires en 2015 soit +2,6%.

Ce qui se traduit, en moyenne, à 250 nouveaux chômeurs chaque jour soit environ 1 chômeur de plus toutes les 6 minutes.

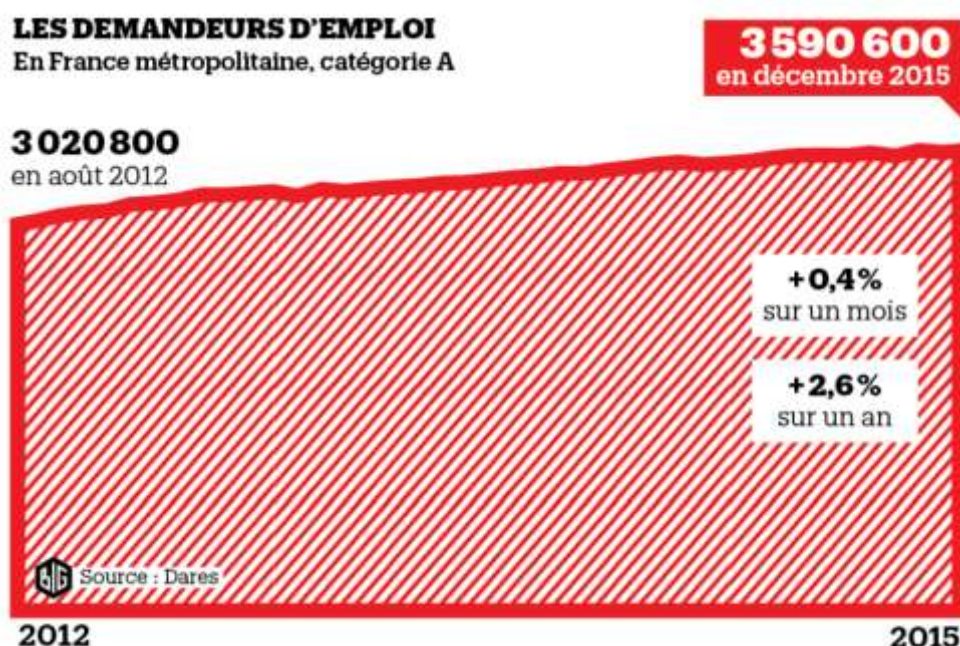
Fin décembre 3 590 600 personnes étaient sans emploi (catégorie A) ; ils étaient 6 475 100 pour toutes les catégories (A, B, C, D).

Les moins de 25 ans restent de loin les premières victimes du chômage, avec un taux à 24,6% au troisième trimestre 2015 (25,3% Dom inclus). Le taux de chômage chez les 50 ans et plus, lui, s'établit à 7,2%. Un record. Celui des 25-49 ans atteint 9,5%, au même niveau que fin 2014.



Pour le treizième trimestre d'affilée, les femmes affichent un taux de chômage inférieur à celui des hommes, à 9,7% contre 10,8% pour leurs congénères masculins.

En janvier dernier, le gouvernement a annoncé un plan de formation pour 500 000 chômeurs afin de faire baisser la courbe du chômage et tenter de remettre des personnes plus qualifiées sur le marché de l'emploi.



### ***Le Produit intérieur brut en 2015 a atteint 2 175 milliards d'euros***

Il devrait avoisiner 2 230 milliards d'euros en 2016.

Nouvelle augmentation du budget de fonctionnement de l'Etat de +1,6% en 2016 (contre +1,8% en 2015).

Le déficit public s'est établi à 3,8% du PIB en 2015 et est prévu à 3,3% pour 2016.

### ***Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la dette publique a dépassé 2 094 milliards d'euros (96,3% du PIB).***

Elle était de 1 595 milliards d'euros en 2010.

La France s'endette de 2 665 € chaque seconde.

La dette publique par habitant est de 33 350 €.

Les intérêts payés pour la dette en 2016 sont estimés à 47,7 milliards d'euros.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la dette de l'UNEDIC a atteint 29,4 milliards d'euros.

### **L'impact sur les collectivités territoriales**

Publié le 13 octobre 2015, le troisième rapport de la Cour des Comptes consacré aux finances publiques locales sur la base des comptes 2014, constate une nouvelle dégradation de la situation financière des collectivités, qui ne s'explique que partiellement par la baisse des dotations de l'Etat.

En 2015, la progression des dépenses de fonctionnement (+2,2%) a été, une nouvelle fois supérieure à celle des recettes (+1,3%).

Les dépenses de personnel, qui représentent plus de 50% des dépenses de fonctionnement, ont progressé dans les communes d'environ +4%.

Plus de 40% de cette progression s'explique par les mesures nationales imposées.

2015 a été également marqué par une forte baisse des dépenses d'investissement (-14%). Cette baisse s'explique en partie par la baisse des dotations de l'Etat mais aussi par les effets du cycle électoral et le tassement de l'épargne brute.



La Cour des Comptes alerte sur le risque pour les années à venir, que l'investissement local soit la variable d'ajustement face à la contrainte budgétaire.

Les collectivités ont contribué à la réduction des dépenses publiques nationales à hauteur de 0,2 point de PIB alors que le PIB des administrations centrales s'est dégradé de 0,1 point.

Les collectivités sont associées au redressement des comptes publics à hauteur de 11 milliards sur trois ans (3,67 milliards par an de 2015 à 2017). Cet effort est réparti entre les catégories de collectivités au prorata de leurs recettes de fonctionnement et d'investissement. Cela représente 2,071 milliards d'euros de manque à gagner pour le bloc communal (2,5% de leurs dépenses réelles de fonctionnement).

La répartition au sein du bloc communal est de 70% pour les communes et 30% pour les intercommunalités.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales (FPIC) va prendre sa vitesse de croisière en 2016 et représentera 1 milliard (contre 780 millions en 2015).

Le point d'indice de la fonction publique est gelé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et va le rester jusqu'en 2017.

Le protocole PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations) va entrer en application en 2016 (catégorie B) et se prolongera jusqu'en 2019. Les grilles seront revalorisées de 4 à 6 points et une partie du régime indemnitaire sera transformée en points de la fonction publique.

Le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) relatif à l'indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel va remplacer le régime indemnitaire actuel dès 2016.

## **Elections et réforme territoriale**

2016 est une année pré électorale et la première année d'application de la nouvelle carte territoriale des régions.

La nouvelle configuration intercommunale doit être mise en œuvre en 2016 à la suite des dispositions législatives (suppression des EPCI de moins de 15 000 habitants et réduction des syndicats).

Dispositions du projet de Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république) en cours d'application et préparation de transfert de compétences pour les années à venir (promotion du tourisme, assainissement, eau potable, aires d'accueil des gens du voyage etc..).

Mise en œuvre du Pacte de responsabilité pour les entreprises.

La mise en œuvre du schéma de mutualisation (lois de 2010 et 2014) aura un impact sur les organisations et sur les finances locales. Il s'agit là d'un des grands défis pour l'avenir.

### **> Les facteurs exogènes sur les finances communales en 2016**

- Nouvelle décroissance des dotations en 2016 et projet de réforme des modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Globalement : -3,5 milliards € en 2016 et 2017. Soit moins 1,5 milliards d'€ par an pour les communes.

- Progression de +1% des bases de fiscalité locale. Ce taux correspond à la prévision d'inflation sur laquelle l'Etat a construit son budget 2016.

- Les charges patronales pour la CNRACL passent de 30,50% à 30,60% au 1<sup>er</sup> janvier 2016

- Hausse des cotisations vieillesse de +0,1% en 2016.

- Impact de l'augmentation du SMIC en janvier 2016 (+0,6%) soit 9,67€ brut de l'heure

- Augmentation du timbre poste de +3,66% en moyenne (lettre verte de 0,68€ à 0,70€)

- Réforme du régime indemnitaire « Loi Lebranchu » qui va s'appliquer progressivement jusqu'en 2020 (RISEEP = Indemnité de fonction (IFSE) + Complément annuel (CIA)).

- Accord PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations) dont revalorisation de certaines grilles et intégration d'une partie du montant du régime indemnitaire en point d'indices.

- Accalmie sur les tarifs d'assurance 2016 selon les contrats.

- Baisse du taux de cotisation au CNFPT qui passe de 1% à 0,9%.

- Coût en année pleine de l'abandon de l'instruction des autorisations d'urbanisme par l'Etat (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015).

### **> Les budgets des familles**

- Une baisse des impôts de 2 Milliards en 2016 contre 3 Milliards en 2015 mais après une hausse de 30 Milliards depuis 2012.

- Les tarifs bancaires vont fortement progresser pour de nombreux clients. Ces dernières années, les établissements français avaient pris soin de ne pas augmenter leurs prix les plus usuels, figurant ostensiblement en tête de plaquette tarifaire. Ils s'étaient souvent contentés de créer de nouvelles lignes tarifaires ou de relever les prix de services rarement

utilisés. En 2016, les banques changent de stratégie, en assumant pleinement de faire payer davantage les clients, contre la promesse d'un service de qualité.

- Baisse des tarifs réglementés du gaz de 2% au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Les prestations sociales et minima sociaux seront désormais réévalués le 1<sup>er</sup> avril (et non plus le 1<sup>er</sup> janvier) sauf les retraites le 1<sup>er</sup> octobre (elles sont actuellement gelées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013 dans le cadre du programme de stabilité).
- Augmentation de l'indice des loyers +0,62% pour les 4 derniers trimestres.
- Augmentation des cotisations salariales de retraite (+0,4% pour la CNRACL).
- Probable augmentation des tarifs SNCF en 2016 pour amortir les investissements réalisés en matière de sécurité.
- Augmentation des tarifs d'autoroutes entre 0,8 et 1,6% selon les secteurs à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.
- Les allocations familiales sont dégressives et dépendent des revenus depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 (divisé par deux au dessus de 6000€/mois par ménage).
- Augmentation de +0,7% de la redevance audiovisuelle au 01/01/16 (après +2,25% en 2015).
- Hausse prévisible des tarifs des mutuelles (qui ont mené une campagne d'adhésion à des prix promotionnels en 2015) car les employeurs doivent désormais tous participer pour leurs salariés (minimum 50% pour le secteur privé).
- Remplacement du RSA activité et de la prime pour l'emploi par la nouvelle prime d'activité au 1/01/2016 (servie par la CAF et la MSA).

## **B/ Ville de Verneuil en Halatte**

### **Synthèse exercice 2015**

L'année 2015, comme en 2014, s'est écoulée dans un contexte de nouvelles recherches d'économies par souci de bonne gestion et pour compenser la baisse des ressources provenant de l'Etat qui s'est traduite par une inflexion de 23% de la dotation globale de fonctionnement 2015 par rapport à 2014 (303K€ contre 393K€).

La volonté municipale reste de ne pas augmenter la pression fiscale communale, ce qui a été fait depuis plusieurs années, et pour l'avenir afin de tenir compte des difficultés économiques des ménages (pas de hausse des taux communaux) et de réduire le plus possible les charges à caractère général dans un contexte d'inflation nulle en 2015.

Il s'agit là d'un exercice difficile en raison de l'augmentation constante des normes et l'abandon par l'Etat de certaines missions qu'il assumait auparavant (par exemple l'instruction des documents d'urbanisme au 1er juillet 2015).

**La ville s'est désendettée de 909 € chaque jour** (contre 869 €/jour en 2014) après avoir souscrit, jusqu'en 2011, des emprunts pour financer les investissements qui préparent l'avenir (construction des tennis, acquisitions immobilières et foncières). Aucun emprunt nouveau n'a été levé depuis.

La dette par habitant se rapproche du niveau moyen de la strate et elle devrait l'atteindre vers la fin 2017.

Le niveau de la dette fin 2016 sera inférieur à 4 500 K€ (après plus de 6 000 K€ en 2011).

Ce qui permet de dégager une capacité d'endettement plus importante pour les nouveaux projets à venir.

Au niveau des résultats de 2015 :

- Les recettes réelles de fonctionnement baissent de 1,39% par rapport au CA 2014 en raison de la baisse des dotations de l'Etat (-91K€). Leur taux de réalisation par rapport au budget primitif est de 100%.
- Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse d'environ 1,74% par rapport au CA 2014. Leur taux de réalisation par rapport au budget primitif est de 74,7%.
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice est plus important que celui de l'année 2014 (947 K€ contre 808 K€) et permettra de couvrir sans difficulté le besoin de financement en investissement.
- Le résultat de clôture de 2015 passe de 1 477K€ en 2014 à 1 781K€ en 2015 (1 639K€ hors cessions).
- L'épargne brute représente 1 034 K€ (identique à 2014) et l'épargne nette à 702 K€ contre 717 K€ en 2014 ;
- Le taux d'épargne brute passe de 20,18% à 20,47% (hors cessions). L'autofinancement net s'établit à 702K€ ; il aurait été de 793K€ sans baisse de la DGF entre 2014 et 2015.
- Les dépenses d'équipement sont réalisées à hauteur de 47,3% du prévu. Les dépenses reportées sont relativement importantes et s'élèvent à 344K€ et les recettes à 172K€ en raison des travaux du bâtiment de l'allée du marais.
- Le besoin global de financement sera de l'ordre de 766K€ en 2015 contre 643K€ en 2014.

### **Perspectives et orientations pour 2016**

L'exercice budgétaire 2016, pour les grandes lignes, est celui de l'achèvement de la construction du bâtiment de l'allée du marais et du lancement de l'avant projet relatif à la création d'une voirie pour accompagner la construction des 40 logements de la société nationale immobilière (le montant global des travaux est estimé à 850K€).

Un effort conséquent sera réalisé pour l'aménagement des trottoirs du Vert Village et la réalisation de l'assainissement de la voirie Jeannette.

Des travaux d'accessibilité sont prévus dans les écoles afin de se conformer au plan pluriannuel voté par le Conseil Municipal.

Il est proposé également de réserver des crédits destinés à l'acquisition de terrains en vue de constituer des réserves foncières.

L'ancienne pharmacie sera réhabilitée afin d'accueillir l'office de tourisme qui devra lui-même évoluer en service public en raison des modifications liées à la loi NOTRe. L'ancien local occupé par cet organisme sera repris par une activité économique (auto-école).

Le préau des services techniques devra être aménagé afin de créer un garage fermé et protégé pour les engins et véhicules du service.

La vidéo protection sera étendue à d'autres secteurs de la commune.

Un nouveau camion benne sera acquis pour les services techniques.

Le véhicule de transport de personnes, qui a plus de 12 ans et qui est très sollicité, notamment par les associations, sera remplacé par un véhicule plus récent.

Le marché de nettoyage et d'entretien des voiries avec une entreprise extérieure sera résilié et ces travaux seront repris en régie directe.

2016 sera la première année pleine en ce qui concerne la reprise des instructions des autorisations d'urbanisme et les crédits ad-hoc seront à prévoir.

Le traitement du cadre de vie ne doit pas se relâcher et le niveau important des animations et activités qui sont organisées en intra sera maintenu. Une nouvelle animation sera créée en 2016 et viendra s'ajouter à celles déjà existantes (fête de la bière).

La municipalité continuera d'agir pour le maintien ou favoriser la création de commerces et d'activités économiques dans la commune.

Les bons résultats des deux années écoulées devraient permettre d'autofinancer les investissements prévus sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à l'emprunt.

De plus, nombre de demandes de subvention d'équipement ont déjà été envoyées et si elles sont acceptées, permettront de réduire les coûts des infrastructures prévues.

Les tarifs des services, hormis ceux du cimetière et des salles qui ont été votés en décembre 2015, ne devraient pas progresser significativement car l'inflation est faible à l'exception des cantines qui ont des charges de personnel qui ont évolué d'environ 2-3% en 2015 en raison du GVT et des facteurs exogènes imposés par la réglementation.

Les dépenses courantes seront, de nouveau, ajustées aux besoins avec une marge suffisante pour faire face aux imprévus notamment dans le secteur des charges générales ainsi que pour la masse salariale (marge de 5%).

Le nombre d'emplois permanents restera stable mais le nombre d'heures contractuelles sera moins élevé qu'en 2015 en raison de la reprise des coûts liés à la réforme des rythmes scolaires par la communauté de communes.

Le taux d'emploi des personnes handicapées est de 8,1% et est conforme à la réglementation (+ de 6%). La commune dispose de 11,75 agents communaux pour 1000 habitants. La moyenne de la strate est de 14,2.

Autant que possible, les achats seront éco-responsables.

Comme précédemment, les subventions aux associations feront l'objet d'études très précises de leurs bilans financiers et de leurs activités.

Les investissements reprendront les opérations en cours déjà engagées auxquelles s'ajouteront les opérations nouvelles.

L'objectif d'un service public local efficient passera par de nouvelles coopérations notamment dans la perspective de la mutualisation des services avec la communauté de communes.

Cette volonté de mutualisation, qui s'est traduite par exemple avec les procédures de marchés publics communautaires (groupement de commandes) ou par la création d'un service instructeur mutualisé d'Oise et d'Halatte suite à l'abandon par l'Etat de l'instruction des autorisations d'urbanisme, permettra d'avancer la réflexion vers d'autres secteurs comme l'archivage, la maintenance informatique ou la réalisation des paies.

Le soutien aux seniors, au travers du budget du CCAS, restera toujours une des priorités municipales et la subvention annuelle versée au CCAS sera ajustée du fait de l'évolution du nombre de bénéficiaires des actions et animations mises en place.

La disparition, liée aux nouvelles normes, du deuxième autocar que possédait la commune entrainera des économies d'échelle qui se retrouveront par l'évolution de la subvention au budget annexe de transport.

Conformément aux engagements antérieurs, il n'est pas prévu de faire évoluer les taux de la fiscalité communale.

Les hypothèses budgétaires 2015/2020 (tableau ci-dessous) indiquent qu'il n'y aura pas d'effet ciseau pour les 5 années à venir.

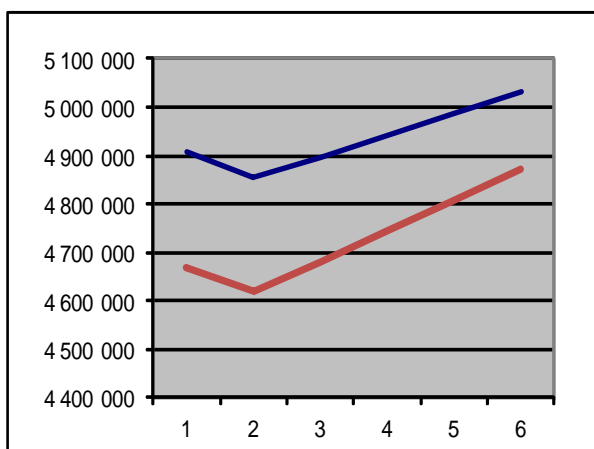
Les charges de fonctionnement resteront très surveillées et devraient être stabilisées. Les marchés continueront d'être âprement négociés. Les dépenses inutiles font l'objet d'une traque permanente.

La dotation globale de fonctionnement va encore baisser dans les mêmes proportions que l'an dernier.

Le prix de l'eau devrait légèrement être actualisé pour compenser les amortissements des équipements (réglementation financière).

	BP 2015	CA 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
DGF	302 909	302 909	210 000	120 000	130 000	140 000	150 000	160 000
Dotations - Subventions	158 687	138 476	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Impôts et taxes	4 082 358	4 088 114	4 103 000	4 132 500	4 161 500	4 190 500	4 220 000	4 250 000
Produits des services et domaine	288 388	296 777	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Atténuations de charges	75 000	56 559	15 000	15 000	15 000	16 000	17 000	18 000
Produits de gestion courante	132 750	153 511	130 000	135 000	140 000	145 000	150 000	155 000
Produits exceptionnels	1 150	298 129	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>5 041 242</b>	<b>5 334 475</b>	<b>4 909 000</b>	<b>4 853 500</b>	<b>4 897 500</b>	<b>4 942 500</b>	<b>4 988 000</b>	<b>5 034 000</b>
	BP 2015	CA 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Masse salariale : +/-an	2 250 000	2 124 278	2 270 000	2 295 000	2 341 000	2 388 000	2 435 500	2 484 200
Dépenses de fonctionnement	1 350 000	1 042 895	1 350 000	1 370 000	1 390 000	1 410 000	1 430 000	1 450 000
Autres charges	813 072	670 656	850 000	790 000	800 000	810 000	820 000	830 000
Charges financières	188 789	180 526	200 000	163 000	149 000	135 100	120 700	107 000
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 601 861</b>	<b>4 018 355</b>	<b>4 670 000</b>	<b>4 618 000</b>	<b>4 680 000</b>	<b>4 743 100</b>	<b>4 806 200</b>	<b>4 871 200</b>

	BP 2015	CA 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Recettes de fonctionnement	5 041 242	5 334 475	4 909 000	4 853 500	4 897 500	4 942 500	4 988 000	5 034 000
Dépenses de fonctionnement	4 601 861	4 018 355	4 670 000	4 618 000	4 680 000	4 743 100	4 806 200	4 871 200



## 2/ Les Budgets annexes de la commune

### A-/ M 49 – BUDGET ANNEXE D'EAU POTABLE

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2015

##### En section fonctionnement

En 2015, le **résultat d'exploitation** du budget « eau potable » s'établit en excédent à environ 21,5K€ (recettes 187,8 K€ - dépenses 166,3 K€).

Les recettes de fonctionnement liées à la vente de l'eau (182,6 K€) sont en diminution par rapport à 2014 (197,4 K€) sachant que le montant de la surtaxe est passé de 0,65€ en 2014 à 0,45 € en 2015.

L'**excédent cumulé de fonctionnement** s'établit au 31/12/2015 à **54,8 K€** (excédent 2014 : 33,3 € + excédent 2015 : 21,5 K€).

## En section investissement

Le résultat d'investissement de l'exercice s'établirait en excédent à **79,4 K€** (recettes 91,8K€ - dépenses 12,4 K€).

3,2 K€ de dépenses d'équipements ont été réalisés en 2015.

L'excédent d'investissement cumulé s'établit au 31/12/2015 à **581,6 K€** (excédent antérieur : 502,2 K€ + excédent 2015 : 79,4 K€).

L'excédent cumulé du budget eau potable s'établit au 31/12/2015 à **environ 636,4 K€** (fonctionnement +54,8 K€ et investissement +581,6 K€)

## BUDGET PRIMITIF D'EAU POTABLE 2016

### En section d'exploitation

-En recettes essentiellement la vente de l'eau pour 45,2 K€ et le résultat reporté pour 54,8 K€

-En dépenses réelles 13,7 K€ et amortissements 86,3 K€

### En section investissement

- Immobilisations corporelles et provisions : 612,7 K€

- Immobilisations incorporelles : 50 K€

- Amortissements des subventions : 5,2 K€

### Le Budget devrait s'équilibrer :

- **En section de fonctionnement à 100 K€**

- **En section d'investissement à 667,9 K€**

Rappelons que le contrat de prestation de service s'est terminé le 31/05/2015.

Il avait été prolongé par avenant auprès de la Lyonnaise des Eaux afin de permettre l'aboutissement de la procédure de délégation de service public par affermage lancée en 2014 avec l'assistance de l'ADTO.

La Délégation de service public a pris effet au 1<sup>er</sup> juin 2015 pour une durée de 12 ans.

La commune a travaillé avec les services de l'ADTO pour la conduite des opérations juridiques et l'analyse des offres de ce marché.

Le Conseil Municipal a désigné le fermier (Lyonnaise des eaux) qui a pris en charge ce service délégué après avis favorable de la commission d'appel d'offres et des marchés.

Le contrat prévoit :

- 15€/an par abonné

- Prix au m<sup>3</sup> : 0,5276€

- Le diagnostic du forage de Montlaille avec mise en œuvre d'une chloration

- Le diagnostic du forage Sainte Geneviève avec régénération

Afin d'équilibrer la section d'exploitation et financer les amortissements, il pourrait être envisagé de réduire le tarif de la surtaxe communale pour le fixer à 0,25 €/m<sup>3</sup> au lieu de 0,45 €.

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§





## En section investissement

Le résultat d'investissement de l'exercice s'établit en excédent à **6,1K€** (recettes 20,3 K€ - dépenses 14,2 K€).

L'excédent cumulé s'établit au 31/12/2015 à **146,3 K€** (excédent antérieur : 140,2 K€ + excédent 2015 : 6,1 K€).

L'excédent cumulé du budget régie de transport s'établit au 31/12/2015 à **185 K€** (excédent exploitation 38,7 K€ + excédent investissement 146,3 K€)

## BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DE TRANSPORT 2016

Le Budget devrait s'équilibrer :

### ➤ En section de fonctionnement à 120 K€

Pour les recettes, 81 K€ devraient être prélevés sur le budget communal (au lieu de 110 K€ en 2015).

Pour les dépenses, le remboursement de l'emprunt de l'autocar de la commune s'est terminé en 2015 et le budget primitif 2016 ne prévoit plus cette ligne budgétaire sur les 2 sections (annuité et capital).

Et 18 K€ pour la dernière annuité d'amortissement du car communal.

### ➤ En section d'investissement à 164 K€

164 K€ seraient affectées au compte 21 – Immobilisations corporelles comprenant le remplacement du minibus de 9 places qui est très ancien.

En effet, l'amortissement de l'autocar se termine en 2016 et n'apparaîtra plus en 2017.

§§§§§§§§§§§§§§§§

## 3-/ M 14 – LE BUDGET COMMUNAL

### *A- COMPTE ADMINISTRATIF 2015*

#### *Analyse rétrospective*

L'analyse du Compte Administratif 2015, devant être confirmée par le compte de gestion du receveur transmis par la perception, permet de dégager les éléments budgétaires suivants :

#### **Pour la section fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de **4 398 K€**, sont en diminution de 22 K€ par rapport aux dépenses enregistrées au CA de 2014 (4 420 K€).

Le taux de réalisation par rapport au BP 2015 est de 74,8%.

Par rapport au Compte administratif 2014 :

- Les charges de personnel (chap.012) ont augmenté de 3% après une progression de 0,5% en 2014. Cette progression a été impactée par des facteurs exogènes notamment la mise en œuvre de la réforme des catégories C et B ainsi que celle des rythmes scolaires. Des agents recenseurs ont été recrutés pour janvier et février 2015 pour le recensement général quinquennal. Comme l'an dernier, les cotisations patronales CNRACL ont augmenté et le GVT a produit également ses effets à la hausse.
- Les charges à caractère général (chap.011) ont baissé de 2,9% après une baisse de 1,02% en 2014.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **5 346 K€** et sont supérieures de **2,25%** aux recettes de 2014.

Leur taux de réalisation par rapport au BP est de 100% (hors cessions).

Sans augmentation des taux de fiscalité locale en 2015, les contributions fiscales (**2 796 K€**) ont progressé de 0,6%, comprenant 0,9% de hausse forfaitaire des bases fiscales (Loi de finances pour 2015).

Au vu des résultats, le compte administratif affiche, en 2015, un solde créditeur de **947 K€** (recettes 5 346 K€ - dépenses 4 398 K€).

Avec l'**excédent de fonctionnement reporté**, la section fonctionnement révèle, avant affectation des résultats, un **excédent de clôture de 1 781K€** (Excédent reporté 834 K€ + excédent 2015 de 947 K€)

#### **Pour la section d'investissement :**

Sur l'ensemble des dépenses d'investissement, (soit **1 338,5 K€**) **929,3 K€** ont été consacrés aux dépenses d'équipement, soit 69,43 des dépenses d'investissement. 344 K€ ont, d'autre part, été engagés et seront repris dans le budget 2016.

Le taux de réalisation par rapport au BP 2015 est de 48,7%.

La principale dépense d'investissement engagée a été celle de la construction d'une salle communale d'activités allée du marais.

De même, la toiture du gymnase, devenue perméable a été entièrement refaite.

Des travaux de tous corps d'état ont permis la réalisation d'un cabinet médical qui a pu être ouvert en juin 2015.

D'importants travaux de voiries et de trottoirs ont été réalisés.

La façade de l'hôtel de ville a été restaurée.

Un emplacement de parking PMR a été créé rue des Grouettes.

Un nouveau camion benne a été acheté pour les services techniques.

Les recettes d'investissement, **1 372,8 K€**, sont supérieures à 2014 si on y exclu les opérations patrimoniales.

Il n'y a pas eu recours à l'emprunt (pour mémoire : dernier emprunt souscrit : 644 K€ en 2011 pour les tennis couverts).

Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 112 K€ en 2014 pour les travaux de la rue de la vallée Sainte Geneviève et 168 K€ en 2015 pour la construction d'une salle communale d'activités allée du marais.

Le besoin de financement de la section d'investissement pour 2015 est de 765 657€ (solde d'exécution de 593 960 € auxquels s'ajoutent le solde des restes à réaliser soit 171 697€).

Toutes sections confondues (investissement et fonctionnement), **le résultat de l'exercice 2015 serait ainsi excédentaire de 981 K€** (Excédent de fonctionnement 947 K€ - Excédent d'investissement 34 K€).

Toutes sections confondues (investissement et fonctionnement), **le résultat de clôture intégrant les résultats des exercices antérieurs serait ainsi excédentaire de 1 187 K€** (Excédent de fonctionnement 1 781 K€ - déficit d'investissement 594 K€)

L'**analyse de l'évolution des masses budgétaires** montre qu'après 2014 marquée par une épargne brute positive à 1 034 K€, l'année 2015 voit son épargne brute prévisionnelle se stabiliser à 1 034 K€.

Conséquemment, le taux d'épargne brute progresse ainsi à 20,47%, et devient le taux le plus élevé depuis les 9 dernières années.

L'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement - les dépenses réelles de fonctionnement) mesure la capacité de la collectivité à générer des excédents de fonctionnement disponibles, si besoin est, pour de l'investissement futur.

Les recettes par habitant soit 1 058 € (1 113 €/hab. en 2014) restent toujours largement supérieures aux dépenses par habitant 841 € (889 €/hab. en 2014).

*Population 2014 : 4 599 Hab. Population 2015 : 4 777 Hab. Population 2016 : 4 763 Hab.*

L'**encours de dette** de 5 111 K€ au 31/12/2014 (soit 1 111 €/par habitant est passé à 4 779 K€ au 31/12/2015, soit 1 000 €/par habitant).

En 2016, l'encours de la dette sera de 4 454 K€ au 31/12/2016 si aucun emprunt nouveau n'était souscrit. Il passerait donc largement sous la barre des 6 000 K€ (encours en 2011).

**La capacité de désendettement** (le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute dégagée au terme de l'exercice) est de 4,6 ans en 2015 (4,9 années en 2014).

**Le seuil d'alerte se situe à partir de 11 années.**

## Informations financières - ratios

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Population (nombre d'habitants)	4 539	4 584	4 584	4 599	4 777
Dépenses réelles fonctionnement /population	1 010 €	978 €	958 €	893 €	844 €
Produit des impositions directes/population	508 €	531 €	548 €	567 €	585 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 036 €	1 101 €	1 171 €	1 118 €	1 119 €
Dépenses d'équipement brut/population	334 €	76 €	137 €	194 €	195 €
En cours de dette/population (au 31/12/N)	1 256 €	1 330 €	1 250 €	1 184 €	1 000 €
Dotation globale de fonctionnement/population	94,40 €	93,66 €	93,90 €	85,64 €	63,41 €
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement en%	41%	39,5%	43%	46,70%	50,17%
Dépense de fonct. et remboursement de la dette en capital /recettes réelles de fonct. en%	99%	101,6%	100,6%	93,7%	92,1%
Dépenses d'équipement brut /recettes de fonctionnement en %	14%	31,3%	7%	11,66%	17,1%
En cours de la dette /recettes réelles de fonctionnement en %	114,4%	128,3%	115,8%	103,7%	99,4%

A côté des ratios d'informations financières, d'autres ratios utilisés par les services des trésoreries et les chambres régionales des comptes permettent d'analyser la santé financière des communes :

- **La marge d'autofinancement courant** mesure la capacité de la ville à financer les investissements après paiement des charges de fonctionnement et de la dette (charges de fonctionnement+ remboursement de la dette/Produits de fonctionnement). Plus le ratio est faible plus la capacité d'investissement est élevée. Pour Verneuil en 2015 ce ratio s'élève à **77 %** : il a diminué par rapport à 2014 (86%).
- **Rigidité des charges structurelles** mesure dans la section de fonctionnement le poids des charges difficilement compressibles (charges de personnel + annuité de la dette/Produit de fonctionnement). A plus de 65% le seuil d'alerte est atteint car il n'y a plus de marge de manœuvre si les recettes baissent. A Verneuil en 2015, il est de **43,2%** et est donc favorable (50,1 % en 2014 et 49,5% en 2013).
- **La capacité d'endettement** de la ville (Encours de la dette au 31/12/N /recettes réelles de fonctionnement) est égal à **0,87 année pour 2015** soit à moins des deux tiers du seuil critique retenu par les Chambres régionales des Comptes : 1,45 /an (0,99 en 2014 ; 1 en 2013 et 1,14 en 2012).  
Ce ratio permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait à la collectivité pour solder l'intégralité de sa dette en employant la totalité de ses produits pour l'éteindre.

### 2 objectifs prioritaires restent fixés et poursuivis :

- **La stabilisation, voire la réduction du rythme des dépenses de fonctionnement.** L'objectif a été visé à partir de 2009 avec une baisse constatée de 2% par rapport à 2008.  
En 2013, une démarche de renégociation des contrats venus à échéance avait été engagée.  
Elle a permis de diminuer de plus de 14% le montant des charges à caractère général.  
Pour 2014, ce phénomène s'est poursuivi, les charges générales étaient en légère baisse malgré l'impact de l'augmentation de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et les coûts supplémentaires induits par la réforme des rythmes scolaires.  
Enfin pour 2015, les dépenses ont de nouveau baissé de 1,4% par rapport à 2014.
- **Le maintien d'une capacité d'autofinancement** plus importante permettra d'envisager de nouveaux projets d'investissements.  
Toutefois, la capacité d'autofinancement nette qui était de 717 K€ en 2014 passe à 702 K€ fin 2015 en raison de la baisse des dotations de -91 K€ par rapport à 2014. Cet autofinancement aurait été de 793 K€ si cette DGF avait été identique à 2014.

Le prélèvement dû au titre de la Loi SRU (38 K€ en 2015 contre 58 K€ en 2014) pèse sur ce résultat et devra de nouveau être budgétisé pour 2016 malgré l'effort important de la collectivité pour favoriser l'implantation de nouveaux logements sociaux.

## **B. PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016**

### **Orientations 2016**

Compte tenu d'éléments de chiffrage déjà connus à la date du D.O.B., sont proposés des projets de Budgets primitifs présentés avec les grands équilibres. La séance du conseil municipal où seront votés le compte administratif et le budget primitif comportera les sommes exactes de chaque chapitre idoine. Les dotations de l'Etat et les bases fiscales prévisionnelles ne seront connues que courant février ou début mars 2016.

### **En fonctionnement**

#### **Les recettes de fonctionnement :**

En l'absence du montant exact des bases prévisionnelles 2016, sans augmentation des taux, avec une revalorisation des valeurs locatives foncières de 1 % (Loi de finances pour 2016), le produit 2016 des 3 taxes peut être estimé à **2 700 K€**.

Il est toujours utile de rappeler que la taxe d'habitation est affectée, par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 1980, d'un abattement général à la base de 15%, pour charges de famille de 10% pour 2 personnes et de 15% à partir de la troisième personne.

La taxe d'habitation pour logements vacants, qui s'applique depuis 2014 suite à la Loi Duflot et son institution par délibération du Conseil Municipal du 13 juin 2013, représente environ 120 K€ de bases fiscales.

Au niveau des charges de personnel, il est envisagé une stabilité du nombre d'emplois permanents. 74 postes sont pourvus au 1/01/2016. La commune dispose de 11,75 agents pour 1 000 habitants alors que la moyenne nationale de la strate est de 14,2 agents pour 1 000 habitants en ETP.

Le taux d'emplois des personnes handicapées est de 8,11 % alors que le taux légal est de 6 %.

#### **Pour mémoire :**

Le produit total des 3 taxes (FB, FNB, TH) était :

- Avec 0% de hausse des taxes locales, il était de **2 602 K€ au CA 2014**
- Avec 0% de hausse des taxes locales, il sera de **2 675 K€ au CA 2015**

Venant en compensation de la perte du produit TP, l'allocation de compensation versée par la CCPOH s'est établie en 2015 à **1 242 K€**, versés par douzièmes. Malgré la progression des recettes liées à la Contribution Economique Territoriale à la CCPOH, son montant n'évoluera pas.

La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée à **210 K€** (303 K€ au CA 2015).

Les autres produits constitués des atténuations de charges, produits des services, des dotations et participations, des produits de gestion courante et exceptionnels peuvent être évalués à **1 047 K€**.

Au total, en maintenant le niveau de fiscalité actuel et les tarifs 2016 sur la base de l'inflation, l'ensemble des recettes de fonctionnement, hors résultats reportés, devrait s'établir à environ **4 909 K€**.

En y ajoutant l'excédent de fonctionnement reporté et les produits exceptionnels, soit 1 021 K€, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent au total à **5 930 K€**.

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)</b>	<b>5 930</b>
Résultat de fonctionnement reporté	1 016
Fiscalité directe	2 700
Allocation de compensation CCPOH	1 242
Autres impôts et taxes	172

Dotation Globale de Fonctionnement	210
Autres dotations et compensations	140
Produit des services et domaines	300
Produits financiers	0
Atténuation de charges	15
Produits de gestion courante	130
produits exceptionnels	5

L'ensemble des dépenses de fonctionnement estimées sont évaluées à **5 930 K€**, décomposées comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)</b>	<b>5 930</b>
Charges de personnel	2 270
Achats et charges externes	1 350
Opérations d'ordre (dotations amortissements)	201
Charges financières	200
Contingents (indemnités, participation SDIS ...)	340
Subventions versées, comprenant régie de transport CCAS,)	400
Charges exceptionnelles	50
Atténuations de produits (pénalité Loi SRU)	60
Provisions	20
Virement à la section d'investissement	1 039

Le montant total de dépenses présenterait une légère hausse de 1,9% par rapport au BP 2015 hors virement à la section d'investissement.

## En investissement

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement soumises en DOB ne représentent aujourd'hui qu'une estimation puisqu'il s'agit d'une orientation et non d'une décision.

Comprenant les Restes à Réaliser 2015 (344 K€), les projets d'investissement 2016 se répartiraient comme suit :

<b>Projet de Dépenses nouvelles 2016</b>		<b>RAR 2015</b>
Op. 100 - Acquisition terrains-immeubles	150 K€	
Op. 101 - Equipement administratif, culturel et sportifs	11 K€	
Op. 102 - Equipement en moyens techniques	65 K€	27 K€
Op. 103 - Equipement scolaire, restauration scolaire	4 K€	
Op. 104 - Interventions dans divers bâtiments communaux	514K€	22 K€
Op. 106 - Cadre de vie - environnement	33 K€	
Op. 107 - Eclairage public	10 K€	
Op. 108 - Voirie - assainissement pluvial		8 K€
Op. 124 - Création d'une salle communale d'activités	56 K€	287 K€
Op. 126 - Voirie - Aménagement de voiries	50 K€	
Op.127 - Créations artistiques	11 K€	
Op.128 - Aménagement de l'intersection avec la rue de l'Egalité	105 K€	
<b>Total</b>	<b>1 009 K€</b>	<b>344 K€</b>

**Sont prévus, notamment :**

- L'accessibilité dans les écoles par référence à l'AD'Ap (agenda d'accessibilité programmée)
- La réhabilitation de l'ancienne pharmacie
- La fermeture du garage aux ateliers municipaux

- Des études en vue de la réhabilitation des voiries - rue de l'égalité
- Divers petits matériels techniques et remplacement d'un véhicule
- La réfection du hall mairie
- Le changement des huisseries mairie
- L'accessibilité du magasin « douce heure »
- La reprise de concessions au cimetière – 2<sup>ème</sup> tranche
- La réfection des calvaires
- La restauration de la fresque de la villa des Tronces - 2<sup>ème</sup> partie
- La réfection de sols de 2 classes à l'école maternelle Jean de la Fontaine

**II faut ajouter à ces dépenses d'équipement :**

- Des opérations patrimoniales d'ordre (21 K€)
- Le remboursement du capital de la dette (332 K€) et le résultat reporté (594 K€), soit un montant total de **2 300 K€**.

**Les recettes d'investissement**

La section investissement serait équilibrée par,

- les recettes issues du FCTVA	100 K€
- Le produit des cessions	1 K€
- les immobilisations et amortissements	201 K€
- les recettes d'investissement reportées	172 K€
- Les opérations patrimoniales d'ordre	21 K€
- l'affectation (1068)	<u>766 K€</u>
 <b>Sous-total</b>	 <b>1 261 K€</b>
 - le virement de la section de fonctionnement	 <u>1 039 K€</u>

**TOTAL : 2 300 K€**

**C - CONCLUSION**

En 2015, la commune de Verneuil-en-Halatte présente, de nouveau, des résultats très satisfaisants sans avoir augmenté les taxes locales ni avoir eu recours à l'emprunt en investissement grâce au niveau élevé des subventions obtenues auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental nouvellement élu.

En fonctionnement, un effort de gestion très important a encore été réalisé notamment sur les charges générales malgré des facteurs exogènes d'augmentation. Toutefois, il va devenir de plus en plus difficile d'obtenir des rabais sur les marchés à passer sachant que les entreprises partenaires de la commune ont été fortement mises à contribution, ces deux dernières années, par une renégociation des prix.

La commune doit toujours s'acquitter de sa pénalité annuelle eu égard au nombre de logements sociaux manquants prescrits par la réglementation. Malgré le volontarisme de la commune en la matière, certains dossiers marquent le pas notamment en raison des freins actionnés par l'architecte des bâtiments de France qui émet régulièrement de nouvelles prescriptions sur les configurations des projets de construction.

Le bâtiment situé allée du marais sera mis en service cette année et les utilisateurs en seront certainement satisfaits compte tenu de sa qualité architecturale et fonctionnelle.

La baisse inouïe des dotations de l'Etat engendre des difficultés pour toutes les collectivités locales. Le manque à gagner de chaque commune doit contribuer au redressement des comptes publics et aura certainement pour conséquence une baisse généralisée des investissements des villes.

La croissance reste faible et la fiscalité nationale est contraignante pour les contribuables.

Pour 2016, la municipalité, comme elle l'a annoncée précédemment, est soucieuse de ne pas alourdir les charges pesant déjà fortement sur les ménages.

Il sera donc proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale et de ne faire évoluer les tarifs des services pour les vernoliens qu'avec parcimonie.



Le programme d'investissement proposé répond à des attentes fortes et améliorera la qualité des équipements et des espaces publics.

Enfin, la ville se désendette de plus en plus et, en cela, l'avenir se prépare pour les grands projets initiés précédemment à l'instar de celui du cœur de bourg.

La Commission des affaires financières réunie le 10 février 2016 a donné un avis favorable.





## QUELQUES RÉALISATIONS 2015

- Remplacement de tous les copieurs dans les écoles et les services

- Nouveau marché informatique dans les écoles : 57 ordinateurs neufs (-12% du prix par rapport à l'ancien marché)

Changement du serveur de la mairie (13 mai 2015)

Installation du « WiFi » à la mairie



6



## QUELQUES RÉALISATIONS 2015

Mairie : début du plan de dématérialisation : signature par le parafeur électronique des mandats et des titres (27 mai 2015)

PAVE et Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap)

Modification des rythmes scolaires (rentrée de septembre : une après-midi vaquée par semaine)

Prise en charge des TAPS par la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte au 1<sup>er</sup> septembre 2015

Fin de l'instruction des documents d'urbanisme par l'Etat : création d'un service mutualisé à la ville de Pont-Sainte-Maxence à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

7



## QUELQUES RÉALISATIONS 2015

> Création d'une place de parking pour PMR (Personne à Mobilité Réduite), rue des Grouettes

> Acquisition d'un véhicule spécialisé pour l'assainissement et le nettoyage des voiries « Le Citycat »

> Acquisition d'un camion-benne pour le service des espaces verts



## QUELQUES RÉALISATIONS 2015

Mise en place d'une mutuelle de village pour les habitants de la commune (MOAT)



Record de consultation mensuelle du site internet de la commune en octobre 2015 : 6 952 connexions

Accueil des jeunes vernoliens par les services municipaux dans le cadre du dispositif « pass permis citoyen »



9



## DES FAITS MARQUANTS 2015

- Mise en application de la loi NOME sur l'ouverture des marchés d'énergie :

Les contrats gaz et électricité de la commune ont fait l'objet d'un appel d'offres par le groupement de commande du SE60. La ville paie son gaz 21% de moins qu'en 2014 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et l'électricité 8% de moins à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- Réforme des catégories B et C de la fonction publique (relèvement de 5 points d'indice)

- Mise en place d'une permanence téléphonique des adjoints active en dehors des heures d'ouverture de la mairie (la valise).

- Réalisation du recensement quinquennal de la population en janvier et février 2015.

- Délégation de service public pour la production et distribution d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

10



## DES FAITS MARQUANTS EN 2015

- Acquisition de l'immeuble du 3 rue Victor Hugo (pour y installer l'office de tourisme)



- Vente du 5 rue Victor Hugo pour installation du restaurant « L'atelier du blanc manger » (ouverture le 15 septembre 2015)



11



## DES FAITS MARQUANTS EN 2015

- Acquisition de trois parcelles de terrain contiguës à la rue du jeu d'arc (réserve foncière)
- Acquisition des terrains formant la rue du jeu d'arc (Oise Habitat)
- Vente du terrain rue des briquettes à l'OPAC de l'Oise (construction de 11 logements conventionnés)



2



## LES MODIFICATIONS 2015 CONSEIL MUNICIPAL

- Monsieur CHALLIER a succédé à M. LARUELLE le 26 janvier 2015
- Madame Franceline LEGRAND a succédé à Mme BELLIOU le 1<sup>er</sup> avril 2015
- Madame Marylin CZEKAJ a succédé à M. MONDOLONI au 15 septembre 2015
- Monsieur Christian LAMOUR a été élu 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire le 30 septembre 2015



13



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

### RÉSULTATS FINANCIERS ESTIMÉS 2015

14



### Premières tendances - Résultats 2015 - Fonctionnement

- \* Les recettes réelles ont diminué de 1,39 % par rapport au CA 2014 (hors résultat reporté) en raison de la baisse des dotations de l'Etat (-91K€)  
*Leur taux de réalisation par rapport au BP 2015 est de 100%*
- \* Les dépenses réelles ont baissé de 1,74 % par rapport au CA 2014.  
*Le taux de réalisation par rapport au BP 2015 est de 74,7%*
- \* Le résultat global de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à 1 639 K€ (hors cessions)  
Il est supérieur à celui de 2014 (1 477 K€).

15





## PREMIERES TENDANCES Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 (hors cessions)

FONCTIONNEMENT	PREVU 2015	CA prév 2015	ECART CA 2015- PREVU 2015
<b>Dépenses totales</b>			
<i>Y compris virement à la section d'investissement et hors cessions</i>	<b>5 887 000</b>	<b>4 216 496</b>	<b>-1 670 504</b>
Charges à caractère général	1 350 000	1 042 896	-307 104
Charges de personnel	2 250 000	2 124 278	-125 722
Atténuation de produit	60 000	39 179	-20 821
Autres charges	710 000	627 311	-82 689
Charges financières	188 789	180 526	-8 263
Charges exceptionnelles	43 072	4 166	-38 906
Amortissements	198 139	198 139	0
Ecritures d'ordre - cessions			0
Virement à la section d'invest.	1 087 000	1 087 000	0
<b>Total recettes</b>			
<b>avec résultat reporté</b>	<b>5 875 388</b>	<b>5 886 340</b>	<b>10 952</b>
<b>Résultat reporté de 2014</b>	<b>834 146</b>	<b>834 146</b>	<b>0</b>
Atténuation de charges	75 000	36 559	-38 441
Produits des services	268 388	296 777	28 389
Impôts et taxes	4 082 358	4 088 114	5 756
Dotations et participations	461 596	441 386	-20 210
Produits de gestion courante	132 750	153 512	20 762
Produits exceptionnels	1 150	15 845	14 695
Produits des cessions			0
Ecritures d'ordre -			0
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1 669 844</b>	

Les dépenses réalisées sont inférieures de **9,38%** par rapport aux prévisions

Les recettes réalisées sont quasi identiques aux prévisions

Résultat global Excédentaire élevé (1 477 K€ en 2014)

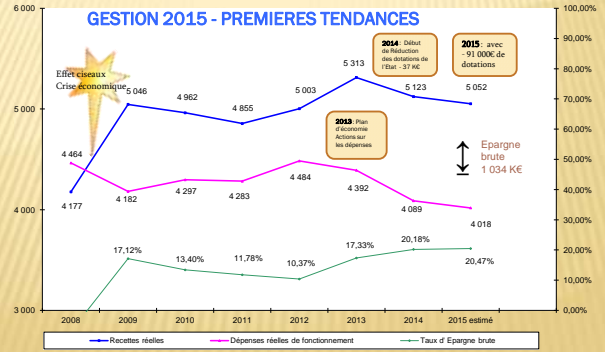
16



## EN 2015, LA VILLE CONSOLIDE SA MAÎTRISE DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

EPARGNE BRUTE = RECETTES RÉELLES - DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT  
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE = EPARGNE BRUTE/RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (HORS CSSIONS)

Evolution des dépenses, recettes de fonctionnement et du taux d'épargne brute récurrente (en K€)

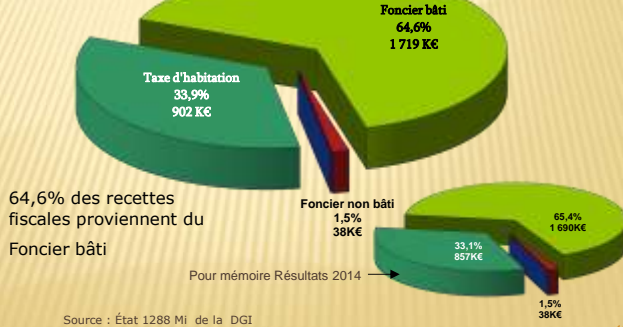


17



## GESTION 2015 – PREMIÈRES TENDANCES FISCALITÉ DIRECTE LOCALE RÉPARTITION DES PRODUITS

Résultats 2015



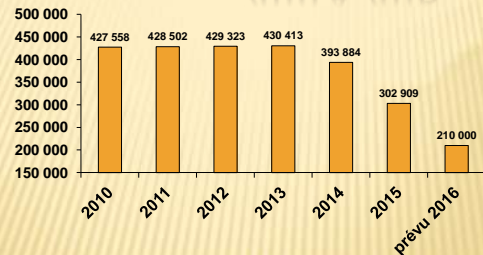
64,6% des recettes fiscales proviennent du Foncier bâti

Source : État 1288 Mi de la DGI

18



## ÉVOLUTION DE LA D.G.F. 2010 À 2016



La Dotation globale de fonctionnement l'Etat est en diminution depuis 2014 à cause de la contribution des communes au redressement des finances publiques de l'Etat (Lois de finances).

Le manque à gagner pour la commune entre 2013 et 2015 est de 164 000€.  
Ceci correspond à 6,3% d'augmentation des taux de fiscalité locale.

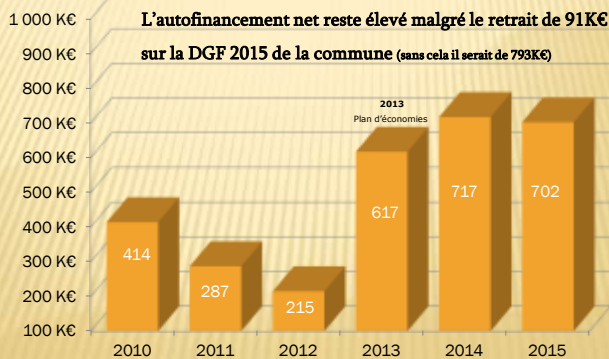
13

Cette contrainte de l'Etat a été compensée par des réductions de dépenses.



## GESTION 2015 – PREMIÈRES TENDANCES AUTOFINANCEMENT NET DE 2010 À 2015 (EN K€ - HORS CSSIONS) RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES RÉELLES

AUTOFINANCEMENT NET = EPARGNE BRUTE - REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE

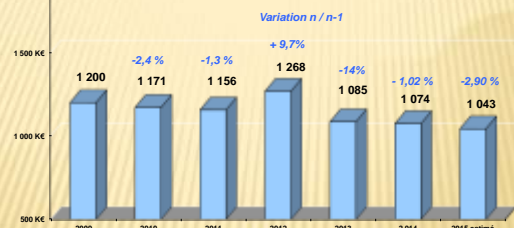


20



## PREMIERES TENDANCES - Evolution des charges à caractère général de 2009 à 2015 (en K€)

Entre 2012 et 2015, les charges générales ont diminué de 16,65%

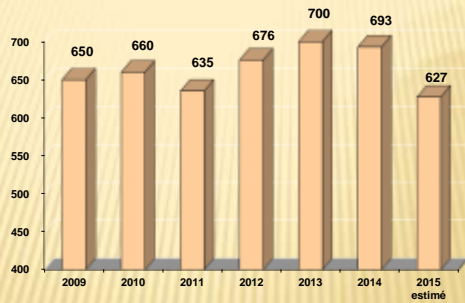


En 2015: les charges à caractère général ont diminué de -2,90% par rapport à 2014 sous le double effet d'une grande rigueur de gestion et de la renégociation de plusieurs marchés arrivés à échéance. Les charges à caractère général par habitant s'élèvent à 218,3€ pour 2015 contre 233,5€ en 2014 (moyenne de la strate pour 2014\* : 240 €)

\* Source DGFIP/finances.gov



### Evolution des autres charges de gestion courante 2009 à 2015 (en K€)



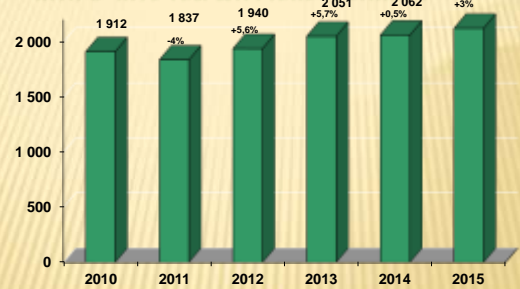
Les charges de gestion courante sont inférieures au niveau de 2014

Malgré l'évolution de certaines charges incompressibles à l'exemple du service d'incendie qui progresse en fonction du nombre d'habitants (238 000 € pour 2015)

22



### BILAN 2015 – PREMIÈRES TENDANCES EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL 2010 À 2015 (EN MILLIERS D'EUROS)



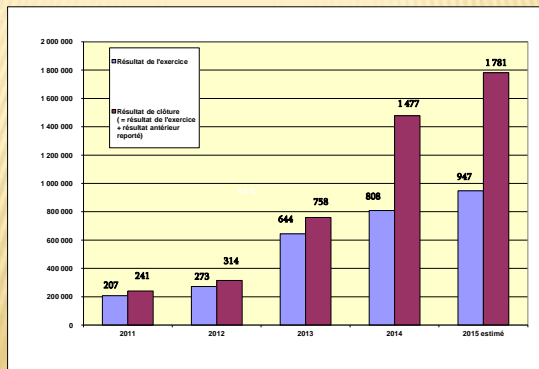
Malgré le gel du point de la Fonction Publique depuis le 1/7/2010, la progression des charges de personnel a été impactée par des facteurs exogènes à l'instar de la réforme des catégories C et B. De plus, la ville a assumé l'organisation des TAPS de janvier à fin juin avant que ce service soit repris par la communauté de communes. Le GVT, l'augmentation des cotisations patronales (GNRACL) sont estimés à un peu plus de 2% de la progression globale; les salaires des agents recenseurs pour +0.5%.

23



### RESULTATS FONCTIONNEMENT 2015

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice estimé soit + 947 K€
- Ainsi le résultat de clôture de fonctionnement est de +1 781 K€



18



### Résultats 2015 – Investissement Premières tendances

- Les dépenses réelles d'investissement sont réalisées en 2015 à hauteur de 47,3% du prévu (2 674K€).

Les dépenses engagées et à reporter au BP 2016 s'élèvent à 344K€.

- Les recettes réelles d'investissement (comptes 10, 13, 16 et 27) sont réalisées à 66,37% par rapport au prévu (1 400K€)

Les recettes reportées au BP 2016 s'élèvent à 172K€

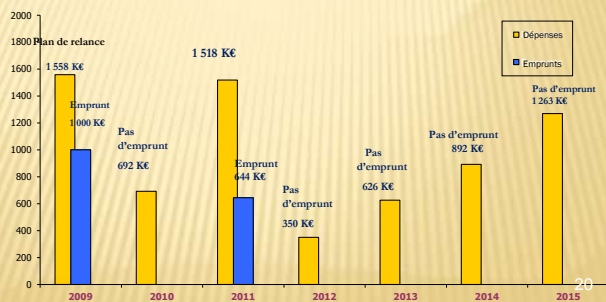
Le besoin de financement (766K€) sera couvert par une partie du résultat de clôture de fonctionnement

25



### BILAN 2015 – PREMIÈRES TENDANCES

SUR LA PÉRIODE 2009 /2015, L'EMPRUNT A FINANCÉ 23,8% DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES (6 899K€) DONT 1 025 K€ D'ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

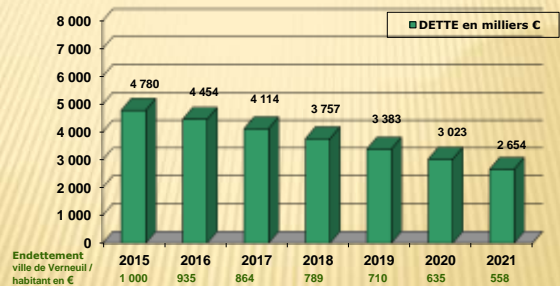


20

Source CA en K€ (articles 20-21-23)



### GESTION 2015 – PREMIÈRES TENDANCES PROFIL DE L'ENCOURS DE DETTE DE 2015 À 2021 (SITUATION AU 31 DÉCEMBRE N)\*



En 2015, la commune s'est désendettée de 909 € chaque jour.

L'endettement moyen de la strate par habitant est de 794€ (DGCL 2014) – Population INSEE 1/01/2016 : 4 763.

(\* hors emprunt nouveau)

27





## Analyses - Exercice 2015

➤ **Le ratio « capacité de désendettement »** ( Encours de la dette / Epargne brute) est particulièrement favorable. Cet indicateur permet de constater qu'il faudrait environ **4,6 années** à la ville pour rembourser l'intégralité de sa dette alors que le seuil critique se situe à 11 années (4,9 en 2014).

➤ **La capacité d'endettement** de la ville ( Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) est égale à **0,94 année pour 2015** soit à moins des deux tiers du seuil critique retenu par les Chambres Régionales des comptes : 1,45 /an ( 0,99 en 2014).

➤ **La marge d'autofinancement courant** mesure la capacité de la ville à financer les investissements après paiement des charges de fonctionnement et de la dette (charges de fonctionnement+ remboursement de la dette/Produits de fonctionnement). Plus le ratio est faible plus la capacité d'investissement est élevée. Pour Verneuil en 2014 ce ratio s'élevait à 86 % et **pour 2015, il est de 88,7%**. Moyenne de la strate en 2014 = 97%.

➤ **Rigidité des charges structurelles** mesure dans la section de fonctionnement le poids des charges difficilement compressibles (charges de personnel + annuité de la dette/Produit de fonctionnement). A plus de 65%, le seuil d'alerte est atteint car il n'y a plus de marge de manœuvre si les recettes baissent. A Verneuil en 2014, il est de **45,9%** et est donc favorable (50,1% en 2014).

**En conclusion la structure financière de la ville est saine, la ville dispose de marges de manœuvre et peut envisager la construction du BP 2016 dans de bonnes conditions.**

28



## RÉSULTATS DE CLÔTURE 2015 ESTIMÉS

Pour 2015, le résultat provisoire de fonctionnement s'élève à environ 1 782 K€ et permettra de couvrir sans difficulté le besoin de financement de la section d'investissement (avec cessions)

### Résultats de clôture exercice 2015

**Fonctionnement : +1 781 665 €**

(1 477 039 € en 2014)

**Investissement: -593 960 €**

(-628 300 € en 2014)

Affectation envisagée

**Résultat de fonctionnement reporté pour 2016**  
**1 016 007 €**  
(834 100 € en 2014)

**Couverture du besoin de financement**  
**765 658 €**  
(642 900 € en 2013)

**- RAR Dépenses : 344 109 €**

**+ RAR recettes 172 411 €**

**=**  
**Besoin de financement**  
**765 658 €**  
(642 900 € en 2014)

Aucun emprunt n'a été levé en 2015

29



## 3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

### Le contexte économique et politique

30



## CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

### Dans le monde

L'économie de la planète reste instable et atone.

Les divergences entre les politiques monétaires des pays développés vont déboucher sur des flux de capitaux désordonnés, de fortes hausses de leur dette publique, d'absence de confiance dans les marchés et de troubles sur les marchés financiers et des matières premières, ce qui aura un impact majeur sur les pays émergents.

L'économie mondiale connaît une croissance moins forte que prévue (+3,1%), avec des investissements et des échanges commerciaux relativement faibles.

### Zone Euro

Après +1,5% en 2015, la commission européenne table désormais sur une croissance de +1,7% pour 2016 et +1,9% pour 2017.

L'économie européenne est sur une trajectoire de légère reprise; la croissance est soutenue par le faible niveau du prix du pétrole, le taux de change de l'euro et la politique monétaire accommodante de la BCE.

L'inflation devrait progresser légèrement en 2016 (1,1%) et le chômage légèrement baisser sur la zone euro.

\*Note de conjoncture INSEE

31



## CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

**Pour la France, la reprise de l'activité demeure lente**

⇒ Hypothèse de 1,6% pour la croissance en 2016 après 1,1% en 2015

❖ Inflation prévisionnelle 2016 aux alentours de 1% (0,1% en 2015)

❖ Taux de chômage toujours en progression : +2,6% e 2015 soit 10,6% de la population active (**un chômeur de plus toutes les 6 minutes**) – Stabilisation annoncée pour le milieu de l'année 2016 en raison d'un nouveau plan de formation.

Maîtrise forte des dépenses de l'Etat sur fond de réduction sans précédent des dotations aux collectivités (-3,5 milliards d'euros pour 2016). La baisse des dotations continuera d'influencer les inévitables baisses des investissements des collectivités.

Le déficit public devrait s'établir à 3,8% du PIB en 2015 et 3,3% en 2016, l'objectif étant de passer sous les 3% en 2017.

La dette publique devrait continuer à croître en 2016 (96,5% du PIB contre 96,3% en 2015). Elle dépassera 2 100 milliards d'euros en 2016 soit une dette de 33 300€ par habitant.

**L'Etat s'endette de 2 665 € chaque seconde.**

Les intérêts payés pour la dette en 2016 sont estimés à 47,7 milliards d'euros.

\*Note de conjoncture INSEE

32



## CONTEXTE politico-économique

⇒ 2016 = **Année pré-électorale**

**Au premier semestre 2017:**

- élections présidentielles
- élections législatives

Mise en place des exécutifs et des compétences des nouvelles grandes régions  
Modification de la carte intercommunale (plus d'EPCI de moins de 15 000 habitants)

### Nouvelle réforme annoncée

❖ **Changement des modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement**

**Report de la réforme des valeurs locatives des habitations avec effets prévus à compter de 2019 (expérimentation en cours)**

**Report de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels en 2017**



## Collectivités locales et conjoncture économique en 2016

- ✗ Hausse des cotisations vieillesse et du SMIC (+0,6%) 9,67€/heure
- ✗ Les tarifs d'affranchissement progressent de 3,66%
- ✗ Augmentation de la cotisation de retraite CNRA (part employeur 30,6% - part salarié : 9,94%)
- ✗ Impact de l'arrêt de l'instruction des autorisations d'urbanisme par l'Etat (coût supplémentaire 12 500€/an pour Verneuil)
- ✗ Hausse de la taxe intérieure sur les produits de consommation énergétique (TICPE)

- Eligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie
- Mise en place de la réforme Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)

⇒ **Progression des bases de fiscalité de +1%**

34



## 4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

### La construction du budget

35





## Préparation du budget 2016 Orientations - Fonctionnement

### Des charges de fonctionnement toujours très surveillées

- Vers une stabilisation des dépenses de fonctionnement
- Optimisation des charges générales
- Chaque marché à négocier à l'apurement
- Progression de la masse salariale limitée aux contraintes réglementaires
- La guerre des dépenses non utiles bat son plein

### Des recettes de fonctionnement à encadrer

- Des tarifs qui progressent peu car l'inflation est très faible
- Des taux de fiscalité locale gelés depuis 2010 et qui vont le rester
- Les bases de fiscalité revalorisées à hauteur de 1% (Loi de finances)
- Une dotation globale qui va encore baisser significativement

36

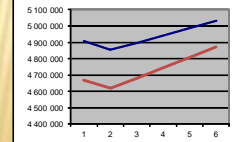


## PROSPECTIVE : HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES 2015-2020

	BP 2015	CA 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
DGCF	302 909	302 909	210 000	120 000	140 000	150 000	160 000	160 000
Dotations - Subventions	158 607	138 474	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Impôts et taxes	4 082 304	4 081 114	4 101 000	4 125 000	4 161 000	4 190 000	4 220 000	4 250 000
Produits de services et dotations	283 388	276 777	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Annulations de charges	75 000	56 509	15 000	15 000	15 000	14 000	17 000	18 000
Produits de gestion courants	127 798	123 211	120 000	125 000	140 000	145 000	150 000	155 000
Produits exceptionnels	1 150	298 129	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>5 041 242</b>	<b>5 334 475</b>	<b>4 909 000</b>	<b>4 855 000</b>	<b>4 897 000</b>	<b>4 942 000</b>	<b>4 988 000</b>	<b>5 034 000</b>
Masse salariale - trait	2 250 000	2 124 278	2 270 000	2 290 000	2 311 000	2 330 000	2 350 000	2 369 000
Dépenses de fonctionnement	1 350 000	1 042 895	1 350 000	1 370 000	1 390 000	1 410 000	1 430 000	1 450 000
Autres charges	813 472	670 456	850 000	790 000	800 000	810 000	820 000	830 000
Charges financières	687 781	300 769	200 000	160 000	149 000	133 000	120 000	107 000
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 601 861</b>	<b>4 018 353</b>	<b>4 670 000</b>	<b>4 618 000</b>	<b>4 680 000</b>	<b>4 743 100</b>	<b>4 806 200</b>	<b>4 871 200</b>

	BP 2015	CA 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
Recettes de fonctionnement	5 041 242	5 334 475	4 909 000	4 855 000	4 897 000	4 942 000	4 988 000	5 034 000
Dépenses de fonctionnement	4 601 861	4 018 353	4 670 000	4 618 000	4 680 000	4 743 100	4 806 200	4 871 200

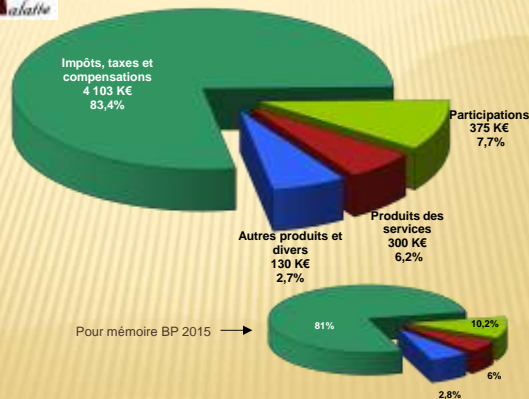
Il n'y aura pas d'effet ciseaux pour les 6 années à venir malgré une nouvelle réduction drastique des dotations de l'Etat. Il convient de rester vigilant sur l'évolution des charges fixes.



37



## ORIENTATIONS 2016 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



38



## PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016 CHARGES GÉNÉRALES

### \* Les dépenses de fonctionnement : charges générales (chapitre O11)

Budget primitif 2015 : 1 350 000 €  
Budget réalisé 2015 : 1 043 000 € (77%)  
Budget proposé 2016 : 1 350 000 € (+0%)

Pour mémoire:  
CA 2014 : 1 074 K€  
CA 2013 : 1 085 K€

39



## PROJET DE BP 2016 CHARGES DE PERSONNEL

### \* Les dépenses de fonctionnement : charges de personnel (chapitre O12)

Budget primitif 2015 : 2 250 000 €  
Budget réalisé 2015 : 2 124 300 € (94,5%)  
Budget proposé 2016 : 2 270 000 € (+0,8% par rapport au BP2015)  
(Il est prudent de conserver une marge de 5% en cas d'imprévus)  
Pour mémoire:  
CA 2014 : 2 062 K€  
CA 2013 : 2 051 K€

40



## PROJET DE BP 2016 : LE PERSONNEL

### STABILITÉ DU NOMBRE D'EMPLOIS PERMANENTS EN 2016 mais réduction du volume horaire des contractuels en raison de la reprise des TAPS par la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> septembre 2015

- 74 postes sont pourvus (56 ETP) au 1/01/2016
- Le nombre des titulaires et des CDI est de 48 agents
- La ville emploie 1 agent en contrat aidé (1 CUI)
- Le taux d'emploi des personnes handicapées est de (8,11%) (taux légal = 6% minimum)

La commune dispose de (11,75) agents communaux/1000 h en ETP  
La moyenne nationale est de 14,2 agents/1000 habitants en ETP\*

\*Source DGCF villes de 5 500 à 4999 habitants

41



## PROJET DE BP 2016 : LA MUTUALISATION

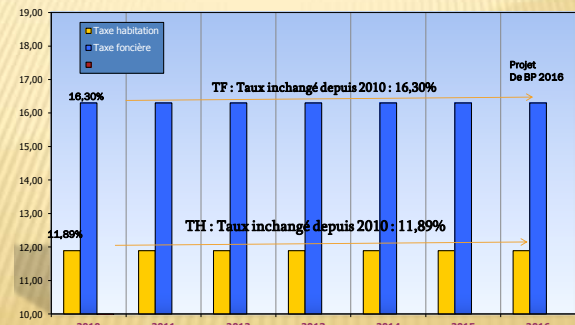
- \* Article L5211-39-1 du CGCT : le conseil municipal de chaque communes de l'EPCI se prononce sur le projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.
- \* La CCPOH a validé le projet de schéma en conseil communautaire le 15 décembre 2015.
- \* Il prévoit la mutualisation :
  - des marchés publics (groupements de commandes et compétence juridique)
  - informatique (maintenance des équipements)
  - gestion des archives
  - service d'instruction des autorisations d'urbanisme
  - gestion des papiers
  - mise en commun des moyens techniques



42



## EVOLUTION DES TAUX DE FISCALITÉ : 0% DEPUIS 2010 EN 2016 : PAS D'AUGMENTATION POUR LA SIXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE



20

## PROJET BP 2016 - SECTION FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL

En milliers d'euros

Recettes	BP 2015	CA 2015 estimé	BP 2016	Dépenses	BP 2015	CA 2015 estimé	BP 2016
	Atténuation de charges	75	57		15	Charges à caractère général	1 350
Produits des services	300	297	300	Charges de personnel	2 250	2 124	2 276
Impôts et taxes	2 792	2 796	2 872	Atténuation de produits (O14)	60	39	60
Dotations subv participation	510	491	350	Autres charges de gestion	710	627	740
Produits de gestion courante	133	154	130	Charges financières	189	181	200
Compensations	1 242	1 242	1 242	Charges exceptionnelles	43	4	50
<b>Fonctionnement</b>	<b>5 052</b>	<b>5 036</b>	<b>4 909</b>	<b>Dépenses réelles de fonct.</b>	<b>4 602</b>	<b>4 018</b>	<b>4 670</b>
Produits exceptionnels	1	298	5	Charges exception VNC			
Cessions				Amortissements (O42)	198	380	201
Ecritures d'ordre				Provisions			26
Résultat reporté	834	12	1 016	<b>Virement à la section d'invest (O23)</b>	<b>1 087</b>		<b>1 039</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 887</b>	<b>5 346</b>	<b>5 930</b>		<b>5 887</b>	<b>4 399</b>	<b>5 930</b>

Il est proposé un virement à la section d'investissement de 1 039K€

## BP 2016 : UN BUDGET SOUS CONTRÔLE

Recettes réelles de fonctionnement :  
4 909 K€  
( BP 2015 : 5 052 K€)

Dépenses réelles de fonctionnement :  
4 670 K€  
( BP 2015 : 4 602 K€)

Capacité d'autofinancement brut : 239 K€  
( BP 2015 : 450 K€)

Impôts et taxes : 4 114 K€  
Participations : 350 K€  
Produits des services : 300 K€  
Autres produits divers : 145 K€

Masse salariale : 2 270 K€  
Charges courantes : 2 200 K€  
Charges financières : 200 K€

## BP 2016 : L' INVESTISSEMENT

Prévisions d'investissement  
1 340 K€

**Autofinancement : 1 240K€**

Amortissement 201 K€    Virement net 1 039 K€

**Recettes d'investissements : 100 K€**

Subventions 0 K€    FCTVA 100K€

**Emprunt 2016 : 0 K€**

Résultat d'investissement  
2015 reporté : -594 K€

Dépenses reportées 2015 :  
344 K€

Excédent de fonctionnement  
2015 capitalisé : 766 K€

Recettes 2015 reportées : 172 K€

## PROJET BP 2016 - BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

Dépenses	SECTION D'INVESTISSEMENT			Recettes	SECTION FONCTIONNEMENT		
	BP 2015	CA 2015	BP 2016		BP 2015	CA 2015	BP 2016
Divers investissements nouveaux	1 434	929	1 009	Subventions	0	120	0
Dépenses imprévues	0	0	0	Emprunt globalisé	350	0	0
				Immobilisations			
				Taxe d'aménagement		36	
				FCTVA + créances s/transfert	130	130	100
				Produits des cessions	1	1	
<b>Total invest. hors dette</b>	<b>1 434</b>	<b>929</b>	<b>1 009</b>	<b>Total recettes réelles d'inv</b>	<b>481</b>	<b>286</b>	<b>101</b>
<b>Dépenses d'invest. reportées</b>	<b>81</b>	<b>29</b>	<b>344</b>	<b>Recettes d'invest. reportées</b>	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>172</b>
<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>21</b>				
				Excédent fonction capitalisé (1068)	643	643	766
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 565</b>	<b>1 007</b>	<b>1 353</b>	Amortissements	198	198	201
				opérations patrimoniales	50	49	21
Remboursement de la dette	332	332	332	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 087</b>		<b>1 039</b>
Résultat reporté (DOO1)	628		594	Cession			165
<b>TOTAL</b>	<b>2 525</b>	<b>1 339</b>	<b>2 300</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 525</b>	<b>1 373</b>	<b>2 300</b>

Projet de BP 2016 - Présentation

## PROJET BP 2016 - SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

En milliers d'euros

Recettes	BP 2015	CA 2015 estimé	BP 2016	Dépenses	BP 2015	CA 2015 estimé	BP 2016
	Atténuation de charges					Charges à caractère général	0
Produits des services	91	99	144	Charges de personnel	0	0	0
Impôts et taxes				Atténuation de produits (O14)			
Dotations subv participation	54	39	27	Autres charges de gestion	0	0	8.5
Produits de gestion courante				Charges financières			
Compensations				Charges exceptionnelles	1	0	0
<b>Recettes réelles de</b>	<b>145</b>	<b>138</b>	<b>171</b>	<b>Dépenses réelles de fonct.</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
Produits exceptionnels				Charges exception VNC			
Cessions				Amortissements (O42)	161	161	165
Ecritures d'ordre	8	8	8	Ecritures d'ordre ( cessions)			
Résultat reporté	9			<b>Virement à la section d'invest</b>			
				Résultat reporté			5,5
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>	<b>146</b>	<b>179</b>		<b>162</b>	<b>161</b>	<b>179</b>

## PROJET BP 2016 - SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

En milliers d'euros

Recettes	BP 2015	CA 2015 estimé	BP 2016	Dépenses	BP 2015	CA 2015 estimé	BP 2016
	Atténuation de charges	121	183		40	Charges à caractère général	72
Produits des services				Charges de personnel	0	0	0
Impôts et taxes				Atténuation de produits (O14)			
Dotations subv participation				Autres charges de gestion	0	0	0
Produits de gestion courante				Charges financières			
Compensations				Charges exceptionnelles	0	0	0
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>121</b>	<b>183</b>	<b>40</b>	<b>Dépenses réelles de fonct.</b>	<b>72</b>	<b>79</b>	<b>14</b>
Produits exceptionnels	0	0	0	Charges exception VNC			
Cessions				Amortissements (O42)	88	88	86
Ecritures d'ordre (subventions)	5	5	5	Ecritures d'ordre ( cessions)			
Résultat reporté (ROO2)	83		55	<b>Virement à la section d'invest</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>188</b>	<b>100</b>		<b>160</b>	<b>166</b>	<b>100</b>

En section d'investissement : solde d'exécution 581 K€ en prévision de travaux futurs

La taxe sur l'eau (eau + assainissement) passerait de 1,05 €/m<sup>3</sup> à 1,10 € (ce qui correspond à 6 € par an pour une famille de 4 personnes qui consomment 120 m<sup>3</sup>/an).

## PROJET BP 2016 - SECTION D'EXPLOITATION BUDGET ANNEXE TRANSPORT

En milliers d'euros

Recettes	BP 2015	CA 2015 estimé	BP 2016	Dépenses	BP 2015	CA 2015 estimé	BP 2016
	Atténuation de charges					Charges à caractère général	50
Produits des services				Charges de personnel	80	54	60
Impôts et taxes				Atténuation de produits (O14)			
Dotations subv participation	1	1	0	Autres charges de gestion			
Produits de gestion courante				Charges financières	1	1	0
Compensations				Charges exceptionnelles			
<b>Fonctionnement</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>Dépenses réelles de fonct.</b>	<b>131</b>	<b>86</b>	<b>103</b>
Produits exceptionnels	124	118	81	Charges exception VNC			
Cessions				Amortissements (O42)	20	20	18
Ecritures d'ordre	26		39	Ecritures d'ordre ( cessions)			
Résultat reporté				<b>Virement à la section d'invest</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>151</b>	<b>119</b>	<b>120</b>		<b>151</b>	<b>106</b>	<b>120</b>

## 2016 - FONCTIONNEMENT -

Première année pleine de la délégation de service public de l'eau potable

Réduction du prix de l'énergie via le syndicat d'Energie de l'Oise

Dans le cadre de la loi Energie et l'ouverture à la concurrence (Loi NOME)  
Moins 8% sur le prix de l'électricité à compter du 1/01/2016 (groupement de commandes avec le syndicat d'énergie de l'Oise).

Nettoyage des voiries

Mise en service du Citycat pour l'assainissement et le nettoyage - Equipement supplémentaire : brosses de désherbage et lance haute pression.

Résiliation du marché de balayage

Projet de dématérialisation des actes administratifs

Déménagement de l'Office de Tourisme

Lancement d'un processus de mutualisation des services avec la CCPOH





## L' EVENEMENTIEL EN 2016

**Nouveau : la fête de la bière à la salle des fêtes (24 septembre 2016)**

- Bal costumé des enfants (dimanche 28 février)
- Repas des anciens (dimanche 6 mars)
- Récompenses aux associations et maisons fleuries (vendredi 11 mars)
- Chasse à l'œuf de Pâques (samedi 26 mars)
- Bal de la Reine (samedi 2 avril)
- Brocante (dimanche 24 avril)
- Fête patronale – Jeux de la mairie (dimanche 22 et lundi 23 mai)
- Le trail du château de Verneuil (4<sup>ème</sup> édition – 29 mai)
- Feu d'artifice et retraite aux flambeaux (13 juillet)
- Cérémonies patriotiques (24/04-8/05-8/06-18/06-14/07-25/09-11/11-5/12)
- Forum des associations (dimanche 4 septembre)
- Cyclo-cross Sébastien Minard (15 octobre)
- Marché de Noël (26 et 27 novembre)
- Téléthon (samedi 3 décembre)

52



## LES PROJETS 2016 INVESTISSEMENT

- Restauration de la fresque de la villa des Tronces – 2<sup>ème</sup> tranche (10,6 K€)
- Changement des stores de l'école FERRY (11,4 K€)
- Fermeture du préau des services techniques
- Restauration (2<sup>ème</sup> tranche) de l'entrée de la mairie (18K€)
- Assainissement de la voirie Jeannette (160K€)
- Aménagement d'une voirie entre la rue de l'Egalité et la salle des fêtes
- Renouvellement camion-benne services techniques (30K€)
- Acquisition de terrains en réserve foncière pour des projets futurs
- Aménagement du cimetière et nouvelles reprises de concessions (20 K€)
- Changement du portail du manoir Salomon de Brosse
- Réfection des calvaires
- Changement d'huisseries des fenêtres de la mairie (1<sup>ère</sup> tranche)

53



## LES PROJETS 2016 : INVESTISSEMENT (SUITE)

- La construction d'un nouvel Equipement structurant Allée du marais (750 K€)**  
(Travaux en cours – 350 m2 de surface d'activités dans un environnement naturel avec parking.)
- Accessibilité des écoles – Première partie : les circulations
- Réhabilitation de l'ancienne pharmacie
- Remplacement et acquisitions matériels d'entretien des salles
- Extension du réseau de vidéo-protection
- Eclairage public passage en basse consommation
- Réhabilitation de trottoirs au vert Village
- Réfection sols de deux classes école maternelle Fontaine
- Fin de l'aménagement d'un bâtiment pour les chevaux au centre hippique
- Remplacement de tampons d'assainissement
- Remplacement du minibus de 9 places

54



## LES PROJETS 2016 : INVESTISSEMENTS (SUITE)

### PERSPECTIVES – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

- Etude de faisabilité pour la restauration de la cavée Lerambert
- Etude pour aménagement des accotements la rue des bois (sécurité)
- Reconfiguration du centre bourg – Plan financier à l'étude
- Mise en œuvre de l'Ad'Ap sur plusieurs années
- Entretien des bâtiments sur le long terme (toiture église, voiries..)
- Mise en œuvre du PAVE
- Etude pour aménagement écologique des berges des étangs en vue de leur stabilisation (étangs Salomon de Brosse et d'Enhaut)

55



## VERNEUIL ET SES PARTENAIRES

LA VILLE INCITE ET ACCOMPAGNE LES PROJETS :

### Les projets de logement :

- OISE HABITAT** : 19 logements rue de la joie, 14 logts voirie Jeannette, 9 logts rue J. Jaurès
- Société Nationale Immobilière** : construction de 40 logements rue de l'égalité
- SA HLM du département de l'Oise** : construction de 19 logements place Sarraill
- OPAC de l'Oise** : construction de 11 logements rue des briquettes
- FLINT immobilier** : lotissement de 18 logements voirie Jeannette

La ville participe au développement économique par l'intermédiaire du syndicat ALATA et de la Communauté de Communes CCPOH. Etude sur la restructuration de la base aérienne de Creil.

La ville est adhérente à plusieurs associations et partage leurs valeurs

- Union des Maires de l'Oise
- L' Agrion
- Le Comité National d'Action Sociale

La ville est actionnaire de l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO)

La ville est actionnaire de la Société d'aménagement de l'Oise (SAO)

La ville est membre du Conseil d'architecture, d'Urbanisme et d'environnement de l'Oise

56

-----

*Fabien LORTHIOIS remercie Robert LAHAYE pour cette présentation magistrale des budgets et des orientations pour cette année. Il souhaite avoir quelques précisions, car, d'après lui, il y a quelques écarts par rapport à ce qu'ils avaient dans les documents envoyés et la présentation qui a été faite aujourd'hui. Il souhaite parler du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement. Ce qui était prévu au BP 2015 c'était 1 087 000 € et on voit que cette année au CA 2015 l'excédent du budget de fonctionnement est de 947 000 €. En clair, c'est que l'on a dégagé 150 000 € en moins de ce que nous avions prévu. On pourrait l'expliquer de plusieurs manières, soit les recettes ont baissé, ce qui n'est pas du tout la réalité puisque que la réalisation de nos recettes sur 2015 est de 100 %, c'est que nos dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté. Enfin, il s'agit de 150 000 € quand même, donc la première question c'est de savoir quelles sont les dépenses qui ont augmenté. Ensuite, concernant le budget d'investissement, lorsque l'on vote pour un budget, on vote pour des réalisations et on s'aperçoit aujourd'hui que moins de la moitié des réalisations qui ont été votées l'année dernière, seuls 47 % de ce que nous avons voté l'année dernière ont été réalisés, il a envie de dire heureusement, car si derrière nous avions réalisé 100% de ce que nous avions prévus, notre budget serait aujourd'hui*

*certainement en déséquilibre.*

**Robert LAHAYE** répond qu'il n'y aurait pas de déficit.

**Fabien LORTHIOIS** répète qu'il serait en déséquilibre. Ensuite, il a une question en ce qui concerne les charges du personnel, il est annoncé dans le document ici qu'elles sont en baisse alors que dans le document qui leur a été remis il y a une augmentation de 3 %, il avoue ne pas avoir trop compris. Il relève aussi une information, il apprend aujourd'hui qu'il y a une astreinte pour les adjoints.

**Claudine LAULAGNET** lui demande s'il lit le Vernolien car cette information a été publiée depuis longtemps.

**Fabien LORTHIOIS** lui répond qu'une information en conseil municipal aurait été bien également.

**Emmanuelle ZAREMBA** lui répond que cela a été dit aussi.

**Fabien LORTHIOIS** répond que s'il lui n'est pas au courant d'autres personnes ne le sont pas non plus.

**Christian MASSAUX** dit qu'il y a des appels et que le dispositif fonctionne bien.

**Fabien LORTHIOIS** demande s'ils répondent lorsqu'il y a des appels ? Il souhaite aussi rappeler qu'un débat d'orientations budgétaires est un élément important de notre politique municipale ; que si l'on pouvait faire le parallèle avec un autre exercice, on pourrait le comparer un peu à ce qui existe au niveau de l'assemblée dans le discours de politique générale qui est réalisé par le premier ministre à l'assemblée lorsqu'il prend ses fonctions et de présenter un peu le cap de la collectivité et de savoir où l'on va. Aujourd'hui, si l'on devait qualifier les orientations de la commune, eh bien, il ne pourrait pas répondre grand-chose de savoir vers où l'on va. On ne parle plus de seconde cantine scolaire, c'est un sujet qui a été complètement oublié, alors que c'était un sujet essentiel lors du précédent mandat, on parle timidement du futur aménagement du centre bourg ; il rappelle que ce dossier avait fait l'objet d'études coûteuses pour la collectivité. Un point positif, il ne voit pas tout en noir quand même, de ce budget pour lui concerne la volonté de réduire avec acharnement la dette que connaissait notre commune lors des précédents mandats. Il y voit un signe encourageant à l'écoute de leurs multiples interventions à ce sujet. Il observe simplement que nous rattrapons actuellement des erreurs du passé. Une observation également, les termes sont importants aussi lorsque l'on parle de pression fiscale, il pense qu'il faut éviter d'employer ce mot-là, on ne parle uniquement que de stagnation des taux qui sont votés en conseil municipal, il veut juste rappeler qu'il y a pas mal de choses quand même qui ont augmenté depuis le début de ce mandat, il pense plus en particulier à la taxe sur les logements vacants qui ont été votés en 2014. Il est indiqué dans le document du DOB que cela a rapporté 120 000 € à la commune, la mise en place d'un tarif extérieur majoré pour les enfants n'habitant pas la commune, on se pose encore la question de l'impact réel dans nos communes. L'augmentation de 8,7 % pour les entrées au musée Serge Ramond en janvier 2015, mais ce n'est pas pour des Vernoliens. Mise en place d'une taxe sur les locations de matériels fin 2014, sur la location de podium mobile ou les grilles d'expo, la baisse, en moyenne de 10 % pour les subventions aux associations, certaines ont été plus touchées que d'autres. Fin 2014, la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties, cela concerne les immeubles hors habitat social. La suppression du bus scolaire, ce qui a dégradé le service pour le transport des enfants car on a rallongé le temps de trajet pour les enfants rentrant à leur domicile ou allant à l'école. L'augmentation de la surtaxe sur les eaux usées de 0,25 € l'année dernière par mètre cube alors que l'on avait baissé de 0,20 €, donc une hausse de 0,5€ par mètre cube sur la surtaxe communale sur les eaux usées, il apprend au travers des documents qu'il y aura une augmentation globale cette année de la taxe sur l'eau, cela fait beaucoup de choses et il pense qu'il est utile de rappeler quand même, même si vous êtes pas à l'origine de ce fait, que ce n'est pas parce que l'on n'augmente pas les taux communaux que les impôts n'augmentent pas, il faut le rappeler aussi, il faut l'avoir à l'esprit, aujourd'hui les taux n'ont pas bougé depuis quelques années, mais cela n'empêche pas les ménages de payer plus d'impôts et on le voit aujourd'hui malgré que les taux ne bougent pas le produit fiscal est en augmentation de 2,6 % sur 2015 malgré une augmentation de 0,9 % des taux directeurs imposés par la loi de finances 2015.

Une dernière chose, il finira par une note positive, concernant les subventions du conseil départemental, dans la situation que vit le conseil départemental en ce moment, il trouve que cette très bonne nouvelle que la ville de Verneuil a réussi à avoir 164 000 € l'année dernière de subvention. L'explication, elle peut être diverse, il y voit aussi l'action de la conseillère départementale de Verneuil, rappelons-le, nous avons une conseillère départementale à Verneuil qui a poussé ses sujets en assemblée et il pense que cela peut être aussi un retour d'expérience qui pourrait être donné chez nous pour essayer de travailler autrement et peut-être associer l'ensemble de notre projet communal et puis aussi toutes les personnes qui ne sont pas de votre sensibilité, Monsieur le Maire.

**Christian MASSAUX** répond qu'au niveau du centre bourg effectivement cela n'avance pas vite car la SNI a déposé un permis de construire pour les 40 logements conventionnés et que celui-ci pose des problèmes à l'architecte des bâtiments de France. Il a fallu qu'il intervienne auprès des services de l'État pour que cela puisse se débloquer. Il y a eu dernièrement une réunion avec monsieur le sous-préfet et la direction de la DDT, l'architecte des bâtiments de France et la SNI. Monsieur le sous-préfet a prescrit ce qu'il fallait pour que le dossier se débloque. Nous devrions obtenir le permis de construire d'ici peu de temps. Nous ne pouvons pas tout faire à la fois, si l'on fait les logements SNI et c'est la première phase du dossier centre-bourg, il faudra créer une voirie devant et il faudra réhabiliter la rue de légalité. La future cantine scolaire relève d'une autre phase du dossier et ce n'est pas parce que l'on n'en parle pas que l'on n'y

travaille pas. On ne peut pas dépenser de l'argent comme cela étant donné qu'il y a des baisses des dotations de l'Etat et qu'il faut baisser les dépenses ; l'arrêt d'un bus en fait partie. Il faut dépenser moins sinon il faudra nécessairement augmenter les impôts et nous avons choisi de ne pas les augmenter.

**Robert LAHAYE** répond au sujet des dépenses de fonctionnement : il n'y a rien qui a augmenté sauf la ligne sur le personnel. Cela vient effectivement de facteurs exogènes comme l'augmentation des cotisations obligatoires. Sur l'augmentation de la pression fiscale, le fait de ne pas changer les taux, pour autant cela augmente quand même, et comme il a été dit tout à l'heure, les bases de calcul augmentent de 1% par décision de la Loi de finances. Donc l'augmentation des bases fera qu'il y aura une recette fiscale qui sera un peu plus importante. Il faut savoir d'où vient la progression des impôts et être clair. Sur l'augmentation de la surtaxe, il a été vu tout à l'heure que le total des surtaxes avec l'eau potable et l'assainissement passerait de 1,05€ à 1,10€ ce qui fait une augmentation de 0,05€. C'est une faible augmentation car on a vu que cela faisait 6€ par an pour une famille de 4 personnes pour 120m<sup>2</sup>. Si l'on n'avait que cela comme augmentation, on serait tous bien content.

**Fabien LORTHIOIS** pense qu'il ne faut pas se concentrer uniquement ce point sur les taux directeurs qui sont imposés par la loi de finances, ce qu'il voulait dire c'est qu'accentuer la pression fiscale, cela ne matérialise pas uniquement par la hausse des taux, lorsqu'on met en place une taxe sur les logements vacants, cela a un impact sur la pression fiscale que l'on va mettre sur les ménages, lorsque l'on supprime l'exonération de 2 ans de la taxe foncière pour les propriétés bâties, cela a également un impact sur les ménages.

**Robert LAHAYE** lui répond qu'il a lui-même voté la taxe sur les logements vacants.

**Fabien LORTHIOIS** dit que le problème n'est pas de savoir s'il l'a voté ou pas voté.

**Robert LAHAYE** dit que si, cela intéresse tout le monde.

**Christian MASSAUX** dit qu'il ne faut pas voter un dispositif et venir le critiquer plus tard.

**Fabien LORTHIOIS** dit qu'il s'est peut-être mal fait comprendre. Le problème est de savoir si on passe le message de dire que la pression fiscale n'augmente pas sur la commune, ce qui est faux car les taux n'évoluent pas mais la pression fiscale augmente, indéniablement, c'est ça le message.

**Christian MASSAUX** lui repose la question de savoir s'il est bien d'accord d'avoir voté cette taxe sur les logements vacants?

**Fabien LORTHIOIS** dit que le problème est ailleurs et qu'il est de savoir si l'on augmente la pression fiscale ou pas sur les contribuables car aujourd'hui clairement on ne peut pas dire que l'on n'augmente pas cette pression fiscale, c'est ça qu'il veut dire.

**Christian MASSAUX** lui redemande s'il est d'accord pour dire qu'il a bien voté la taxe sur les logements vacants.

**Fabien LORTHIOIS** lui répond qu'il lui a posé une question par messagerie, il y a une semaine, et il attend toujours une réponse et donc qu'il se permettra de le faire attendre une semaine également pour avoir la réponse.

**Robert LAHAYE** dit que pour les locaux vacants, les gens ne payaient pas de taxe d'habitation, ils payent désormais une taxe d'habitation sur des locaux qu'ils les habitent ou qu'ils ne les habitent pas. C'est bien normal que les propriétaires payent une taxe à la collectivité comme tous les autres.

**Philippe KELLNER** ajoute que cela répond à un besoin.

**Fabien LORTHIOIS** dit qu'il ne pose pas la question de la pertinence des dossiers qui ont été votés par le passé.

**Christian MASSAUX** dit que la pression fiscale est plus élevée pour les propriétaires qui ont des logements qui sont inoccupés, mais, qu'en somme, cela ne représente qu'un faible nombre de logements.

**Fabien LORTHIOIS** croit que cela représente 120 000€ depuis la mise en place de ce dispositif.

-----

## INFORMATIONS

**Christian MASSAUX** rappelle que le bâtiment communal est en construction Allée du Marais et qu'il y a des réunions de chantier tous les mardis après-midis à partir de 15h00.

**Christian MASSAUX** informe que la construction des logements rue des Briquettes devrait commencer prochainement par l'OPAC et qu'il y aura des réunions tous les mercredis à 15h00. Il y aura une manifestation pour célébrer la pose de la première pierre mais la date n'est pas encore calée.

**Christian MASSAUX** informe qu'il y aura une réunion publique annuelle le 7 mars à 19h00 à la Salle des Fêtes.

**Christian MASSAUX** informe qu'il a eu connaissance qu'il y avait une hausse des tarifs des transports Keolis. Il se renseignera à savoir pourquoi, mais il pense que cela est dû à une baisse des dotations.

**Christian MASSAUX** rappelle le contenu d'un article polémique paru dans la presse et aussi de certains papiers qui ont



été distribués dans des boîtes aux lettres de Verneuil. Cela concernait le fait qu'il a refusé de donner la parole à la conseillère départementale lors de la cérémonie des vœux en janvier dernier.

Il n'a fait que de respecter le protocole républicain qu'il va réexpliquer malgré que la plupart des personnes présentes ici le connaissent. Pour cette manifestation annuelle, il invite, entre autres, les autorités de l'Etat et des collectivités territoriales : le président de la communauté de communes, le président du Conseil Départemental, le président du Conseil Régional, les parlementaires et le représentant de l'Etat. Ces personnes répondent, lorsqu'elles ne sont pas disponibles, qu'elles s'excusent de leur absence et indiquent qu'elles seront représentées, par exemple, par Madame la vice-présidente du conseil départemental, ce qui fut le cas. Le député de la circonscription est venu mais cela lui est arrivé d'être représenté, à sa demande, par son suppléant et le représentant de l'Etat, qui est le sous-préfet, venait par le passé, mais désormais ne peut plus venir car il se rend dans les Communautés de Communes, ce qui lui permet de côtoyer plus d'élus des communes en une seule fois.

Il rappelle que l'année dernière, il y a eu des élections et il a été procédé de la même manière. Le président du Conseil Général a écrit qu'il s'excusait mais a souhaité être représenté par Monsieur Delmas, ce qui fût fait.

Le président du Conseil Régional n'a pas répondu et il y avait une conseillère régionale qu'il n'avait pas déléguée pour le représenter puisqu'elle était dans le groupe d'opposition. Donc, elle n'a pas eu la parole, ce qui est normal.

Le protocole républicain de préséance est ainsi, il a toujours été appliqué à Verneuil et cela perdurera.

**Christian MASSAUX** répond à Fabien LORTHIOIS au sujet d'un SMS qu'il lui a envoyé concernant un article paru dans la presse concernant des parents qui cherchent de l'argent pour la sépulture de leur enfant. Ce sont des parents qui habitaient Senlis et qui malheureusement ont eu un enfant mort né. C'est un grand malheur. Au bout de 7 mois, il y eu interruption de la grossesse et cet enfant est décédé à l'hôpital de Senlis. Ses parents avaient le choix entre le faire inhumer par l'hôpital ou par eux-mêmes. Ils ont choisi de le faire inhumer par l'hôpital, semble t'il, pour des raisons financières. La règle pour une telle situation est que le défunt, l'enfant dans le cas présent, peut être inhumé soit dans la commune où il habitait : Senlis ; soit dans la commune où il est décédé : Senlis, ou dans le caveau de famille, mais il n'y en avait pas, c'était donc à Senlis. Ils n'y ont pas de concession et il a été inhumé au cimetière de Senlis dans un emplacement individuel qui a été fourni gratuitement pendant 5 ans par la ville. Au bout de ces 5 années, il doit normalement être déplacé dans un caveau collectif à Senlis. Ce que les parents veulent, c'est une concession nominative. Ils peuvent prendre une concession dans le secteur de Senlis et après il est possible de faire exhumer. Les parents habitant désormais Verneuil, il serait possible de le faire inhumer ici sachant qu'ils ont reçu la somme de 670€ et qu'ici la concession coûte environ 400€.

**Christian MASSAUX** souhaite remercier les services avec le Directeur Général des Services et sa collaboratrice responsable des finances, pour le travail qu'ils ont effectué pour ce Débat d'Orientations Budgétaires ; c'est un gros travail qui nécessite beaucoup de recherches.

**Fabien LORTHIOIS** souhaite revenir sur la triste histoire de cet enfant, en disant qu'il a effectivement envoyé un sms à Monsieur le Maire il y a une semaine à ce propos, dont il dit qu'il n'a pas jugé utile de lui répondre.

**Christian MASSAUX** lui répond qu'il n'a pas répondu car il n'avait pas encore la réponse.

**Fabien LORTHIOIS** répond que c'est un manque de correction et de respect, c'est tout. Ce qu'il demandait dans le sms c'est que le CCAS joue un rôle de conseil auprès de cette famille.

**Eloïse THERESINE** répond que lorsque cela se passe comme cela, il y a une assistante sociale de l'hôpital qui s'en occupe, car normalement c'est l'hôpital qui doit gérer. S'ils ont besoin d'un conseil, il n'y a pas de problème, mais au départ c'est bien l'assistante sociale de l'hôpital qui est saisie du dossier.

**Fabien LORTHIOIS** dit que cet enfant est décédé en 2012 et c'est donc encore l'assistante sociale qui va prendre en charge ?

**Eloïse THERESINE** lui confirme que ce doit être encore l'hôpital. Il est décédé à l'hôpital de Senlis.

**Christian MASSAUX** informe que ce sont des personnes qui sont arrivées à Verneuil il y a peu de temps et ils n'ont pas sollicité la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, Monsieur le MAIRE remercie l'assemblée et lève la séance à 20h50.

-◇-◇-◇-

La parole est ensuite donnée au public.

**Christian MASSAUX**  
Maire de VERNEUIL-EN-HALATTE